

Suivi des dynamiques démographiques

Les familles monoparentales

DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE



Sommaire

Environ 30 000 familles monoparentales dans l'aire d'attraction rennaise.....5

Un quart des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales et près d'un ménage sur dix.....5

Un peu moins de familles monoparentales qu'en moyenne française, malgré leur forte hausse7

Portrait socio-démographique des familles monoparentales.....10

Spécificités des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise par rapport aux autres territoires.....12

Des difficultés socioéconomiques pour de nombreuses familles monoparentales, mais des situations diverses.....14

Une forte exposition des familles monoparentales à la pauvreté monétaire : accès à l'emploi limité, mono-activité, population peu diplômée14

Un effet accru de la redistribution pour les familles monoparentales.....17

Une forte hétérogénéité des familles monoparentales, avec des situations économiques contrastées selon leur composition démographique.....19

Lieux d'habitat des familles monoparentales aujourd'hui et demain.....23

Lieu de résidence, migrations résidentielles et caractéristiques des logements des familles monoparentales dans l'aire d'attraction rennaise23

Plus de 47 000 familles monoparentales dans l'aire d'attraction rennaise en 205031

Annexes.....35

Définitions des familles monoparentales selon les sources.....36

Comparaisons avec les aires d'attraction des métropoles françaises.....38

Une émergence de la prise en compte de la monoparentalité dans les prestations sociales de la CAF depuis les années 7040

Une surestimation de la pauvreté des familles monoparentales à travers les données de la CAF.....42

Synthèse & chiffres clés

Le nombre de familles monoparentales a fortement augmenté en France ces dernières décennies. Plus fréquentes que dans la plupart des pays de l'Union Européenne (excepté en Scandinavie), elles font l'objet de politiques dédiées qui ont émergé depuis les années 70. Derrière le terme de « famille monoparentale » se cache toutefois une diversité de situations.

Cette étude vise à quantifier et décrire les familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise et leurs évolutions : composition démographique, situation socio-économique, localisation géographique, logements, etc.

En 2022, l'aire d'attraction rennaise compte, selon les sources, autour de 30 000 familles monoparentales, dont les deux tiers habitent à Rennes Métropole. Leur nombre a presque doublé en 20 ans. Aujourd'hui, 22 % des enfants vivent au sein d'une famille monoparentale. La hausse du nombre de familles monoparentales est plus marquée ces 15 dernières années dans l'aire d'attraction rennaise qu'en Bretagne ou dans les aires d'attraction des autres métropoles. Mais les enfants continuent à y vivre plus souvent qu'ailleurs au sein d'une famille dite « traditionnelle » au sens de l'Insee (c'est-à-dire avec leurs deux parents et sans demi-frère ni demi-sœur au domicile). D'après le scénario central de l'Insee, l'aire d'attraction rennaise pourrait compter 47 000 familles monoparentales en 2050, dont 30 000 à Rennes Métropole.

Au sein des familles monoparentales, les enfants sont plus âgés et moins nombreux que parmi les couples avec enfant(s). Ils sont toutefois plus jeunes et plus nombreux dans l'aire d'attraction rennaise que dans les territoires de comparaison. À l'image de la Bretagne, la part d'hommes monoparents est plus importante dans l'aire d'attraction rennaise que dans les aires d'attraction de comparaison, et est en hausse. Toutefois, le parent est une femme dans 78 % des familles monoparentales. La proportion de femmes monoparents est d'autant plus forte que les enfants sont jeunes.

Les familles monoparentales sont particulièrement exposées à des difficultés socio-économiques. En effet, les monoparents sont plus souvent peu ou pas diplômés que les adultes de couples avec enfant(s), leur insertion sur le marché du travail est plus limitée, et leur mono-activité (par structure) impacte leurs revenus. Dans l'aire d'attraction rennaise, alors que 5 % des couples avec enfants(s) sont de dominante inactive ou de type monoactif employé ou ouvrier, ces deux catégories sociales les plus basses de la structure sociale concentrent la majorité des familles monoparentales. Les prestations sociales destinées ou majorées pour les familles monoparentales (qui portent en moyenne 15 % de leurs ressources dans l'aire d'attraction rennaise) permettent de compenser en partie les écarts de revenus entre les familles monoparentales et les couples avec enfant(s). Malgré cet effet accru de la redistribution pour les familles monoparentales, 27 % vivent sous le seuil de pauvreté en 2021 dans l'aire d'attraction rennaise. Les familles monoparentales dont l'adulte est un homme ou celles avec moins d'enfants et/ou des enfants plus âgés sont moins touchées par les difficultés économiques. La durée, l'origine et l'organisation de la monoparentalité impactent également leurs niveaux de vie. Aussi, celui-ci varie fortement selon les familles monoparentales : celui des 10 % les plus aisés est 3 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres, avec une disparité plus marquée que pour les couples avec enfant(s).

44 % des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise ont emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans. Leurs mobilités résidentielles sont souvent de proximité : 42 % ont changé de logement au sein de leur commune et 7 sur 10 habitaient déjà l'aire d'attraction rennaise. Près de 4 sur 10 habitent dans un logement locatif HLM et 22 % sont locataires du parc privé. En effet, leur difficulté d'accès à la propriété est accrue par rapport aux couples avec enfant(s).

AIRE D'ATTRACTION RENNAISE (AAV)

NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES



15 000 en 1999
29 000 en 2022
47 000 en 2050

Source : Insee, Recensement de la population, Omphale - Scénario central. Traitement Audiar.

ENFANTS DES FAMILLES MONOPARENTALES



46 000
soit **22 %** en 2022



dont **65 %**
sont âgés de plus
de 10 ans

Source : Insee, Recensement de la population. Traitement Audiar.

COMPOSITION DÉMOGRAPHIQUE EN 2022 DES FAMILLES MONOPARENTALES



78 %
de monoparents
femmes

1,6 enfant en moyenne

Source : Insee, Recensement de la population. Traitement Audiar.

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES FAMILLES MONOPARENTALES



33 % à Rennes

34 % à Rennes Métropole
hors Rennes

33 % hors Rennes Métropole

Source : Insee, Recensement de la population. Traitement Audiar.

NIVEAU DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2021

50 % ont un revenu inférieur
à **18 100 €**
par Unité de Consommation



10 % les moins aisés :
10 200 € par UC



10 % les plus aisés :
31 100 € par UC



27 % vivent sous
le seuil de pauvreté

Source : Insee, DGFiP, Cnaf, Cnav, CCMSA, Filosofi. Traitement Audiar.

EMPLOI ET NIVEAU DE DIPLÔME DES FAMILLES MONOPARENTALES

38 % sont non diplômées ou
titulaires d'un BEP-CAP

Taux d'emploi : **71 %**



Près d'**1** sur **2** est
monoactive ouvrière
ou employée

Source : Insee, Recensement de la population. Traitement Audiar.

LOGEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2022



36 %
sont locataires
HLM



56 %
vivent en
appartement

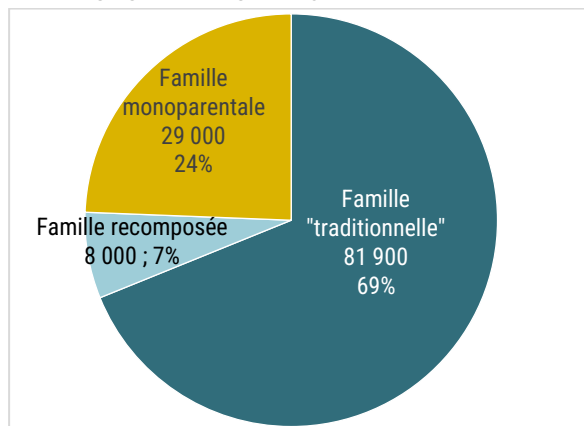
Source : Insee, Recensement de la population. Traitement Audiar.

ENVIRON 30 000 FAMILLES MONOPARENTALES DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE

Un quart des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales et près d'un ménage sur dix

Selon l'Insee, parmi les 119 000 familles avec enfant(s) de l'aire d'attraction rennaise en 2022, 29 000 sont des familles monoparentales, c'est-à-dire composées « d'un parent ne vivant pas en couple et d'un ou plusieurs enfants, tous membres du même logement »¹.

COMPOSITION DES FAMILLES AVEC ENFANT(S) DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022

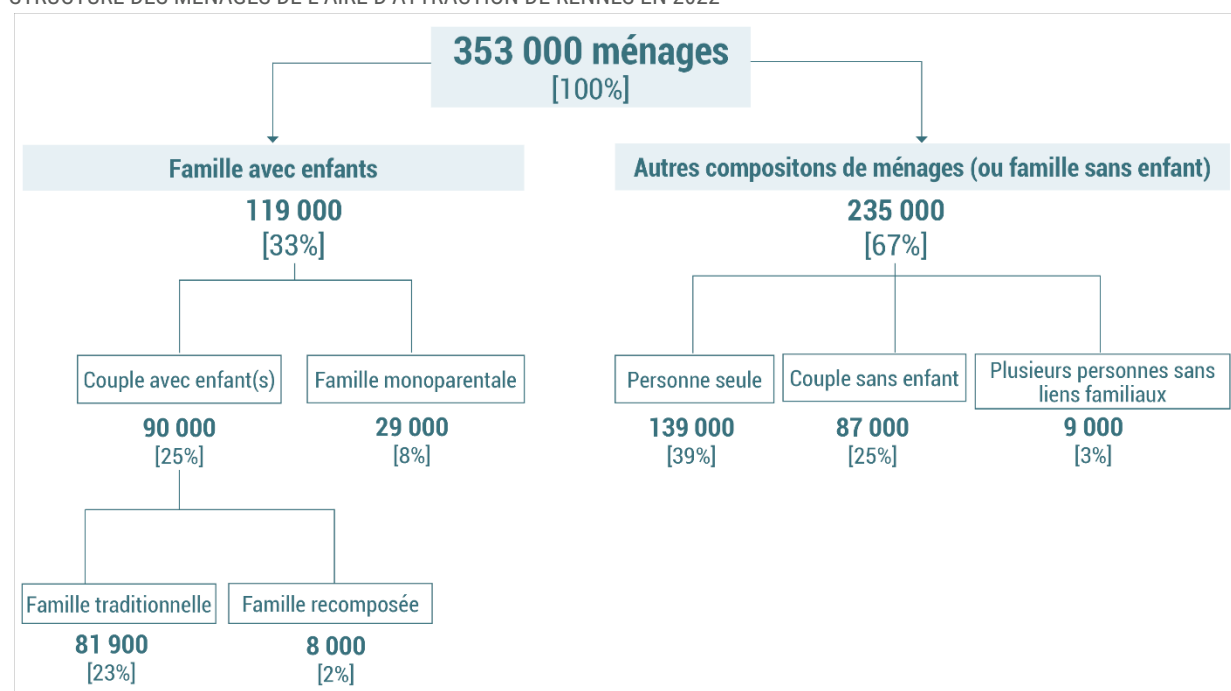


Source : Insee, Recensement de la population (EC) 2 / Traitement Audiar.

Ces familles monoparentales représentent 24 % des familles avec enfant(s) de l'aire d'attraction rennaise. Les autres familles avec enfant(s) sont à 69 % des familles dites « traditionnelles » (définition Insee), c'est-à-dire des couples vivant exclusivement avec leur(s) propre(s) enfant(s) et 7 % sont des familles recomposées (c'est-à-dire des couples avec au moins un enfant né d'une union précédente).

Parmi les 353 000 ménages de l'aire d'attraction rennaise, un tiers sont des familles avec enfant(s) (« traditionnelle », monoparentale ou recomposée) et les deux tiers ne sont composés d'aucune famille avec enfant(s) : 25 % de couples sans enfant, 39 % de personnes vivant seules et 3 % de plusieurs personnes sans liens familiaux. Aussi, les familles monoparentales représentent 8 % des ménages.

STRUCTURE DES MÉNAGES DE L'AIRE D'ATTRACTION DE RENNES EN 2022



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

¹ Les familles monoparentales – Un état des savoirs – CNAF, 2023

² Exploitations Complémentaires

La monoparentalité, phénomène difficile à caractériser

Un nombre de familles monoparentales qui varie selon les sources

Trois sources sont à disposition pour dénombrer la monoparentalité : le recensement de la population de l'Insee, les déclarations à la Caisse des Allocations Familiales (CAF), les données fiscales du Ministère des Finances.

Si elles sont proches, les définitions retenues³ pour caractériser les familles monoparentales varient selon ces trois sources. Une famille monoparentale est ainsi :

- pour l'Insee, un parent vivant seul avec un ou plusieurs enfant(s) (sans limite d'âge)
- pour la CAF, un foyer allocataire avec un seul parent déclaré et au moins un enfant à charge de moins de 21 ans et sans nécessité de lien de filiation.
- Pour les Impôts, un ménage fiscal avec un parent et un ou plusieurs enfant(s) de moins de 25 ans à charge rattaché(s) à la déclaration fiscale.

Sur cette base, l'Insee recense 29 000 familles monoparentales dans l'aire d'attraction de Rennes.

De son côté, la CAF dénombre 20 700 familles monoparentales, soit 26 % des familles avec enfant(s) allocataires (79 800) et 11 % de l'ensemble des allocataires (180 000 ménages). Le taux de couverture CAF des ménages⁴ est d'environ 50 % dans l'aire d'attraction rennaise, mais il atteint 70 % pour les familles monoparentales, qui rencontrent souvent de plus grandes difficultés financières.

Enfin, les données fiscales de la DGFIP comptabilisaient 31 800 familles monoparentales en 2020 dans l'aire d'attraction rennaise : 3 500 de plus que via les données du recensement de la population.

Si les différentes sources, du fait de définitions et champs différents, ne donnent pas les mêmes volumes de familles monoparentales, leur poids reste relativement proche, quelle que soit la source : elles représentent environ un ménage sur 10 et un quart des familles avec enfant(s).

DÉNOMBREMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES SELON LA SOURCE

	Nombre familles monoparentales	Poids dans l'ensemble des ménages	Poids parmi les familles avec enfant(s)
Insee Recensement de la population	29 000	8 %	24 %
Au sens de la CAF	20 700	11 %	26 %
Au sens des revenus DGFIP	31 800	10 %	26 %

Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Garde alternée et minoration de la monoparentalité

Au sens du Recensement de la population de l'Insee, chaque individu n'est comptabilisé que dans un seul logement : les enfants dont les parents sont séparés ne sont rattachés au logement que d'un seul de leur parent, pour constituer soit une famille monoparentale si celui-ci ne vit pas en couple, soit une famille recomposée si celui-ci s'est mis en couple.

L'enfant ne sera pas considéré dans le logement de l'autre parent, même dans le cas d'une garde alternée.

En Bretagne, 17 % des enfants de parents séparés vivent en résidence alternée (avec partage de manière égale du temps entre les deux domiciles de ses parents)⁵.

Ainsi, un certain nombre de ménages comptabilisés comme des personnes vivant seules (ou des couples sans enfant) cachent en réalité des situations de monoparentalité (ou des familles recomposées), auxquelles pourraient également s'ajouter les situations de corésidence, où l'autre parent vit une minorité de son temps avec son ou ses enfants.

³ Cf. Annexe page 36 les définitions précises des familles monoparentales selon les sources.

⁴ Rapport entre le nombre de foyers allocataires de la CAF et le nombre de ménages de l'Insee.

⁵ Insee Flash Bretagne N°110 « La Bretagne, une des régions où les enfants grandissent le plus souvent en famille traditionnelle, en particulier dans les territoires périurbains », janvier 2025.

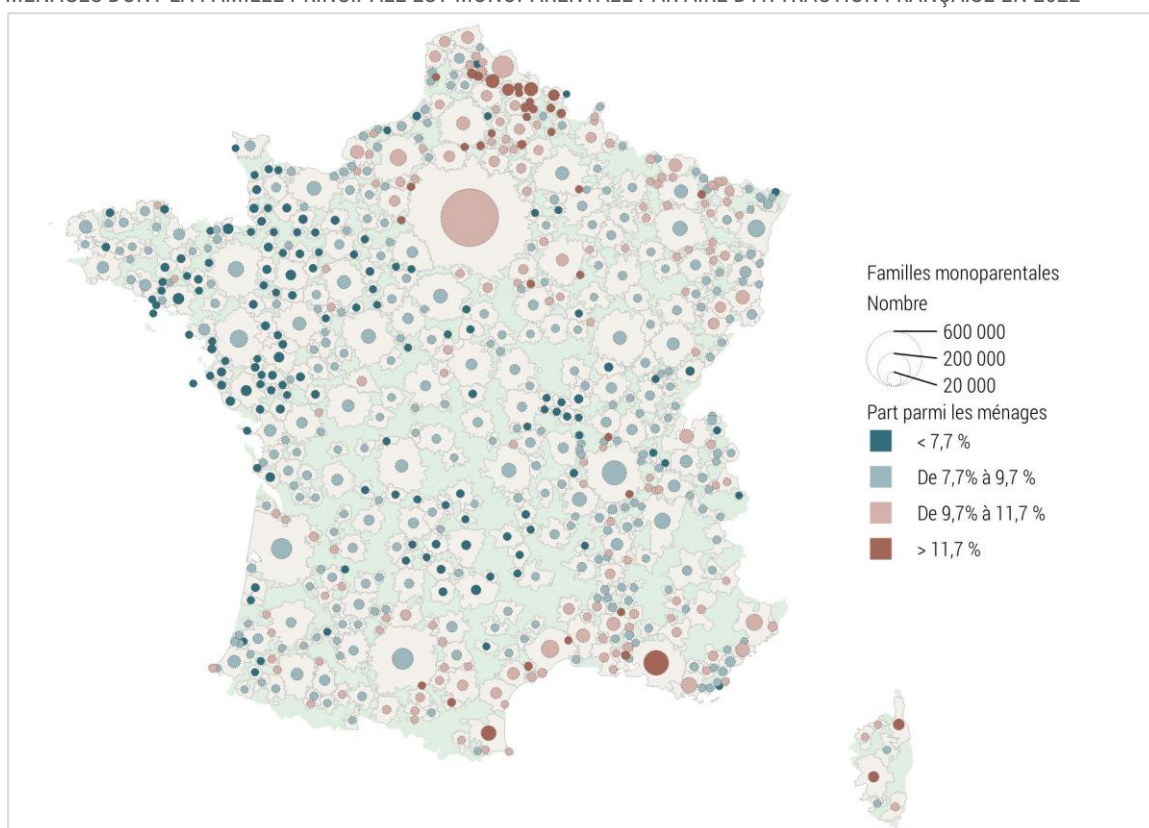
Un peu moins de familles monoparentales qu'en moyenne française, malgré leur forte hausse

UNE PART DE FAMILLES MONOPARENTALES INFÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE, MAIS PROCHE DE LA MOYENNE BRETONNE

La part de familles monoparentales parmi les ménages est très corrélée à la localisation géographique, avec des proportions très importantes de familles monoparentales dans le Nord – Nord-Est et le Sud de la France, et des proportions particulièrement faibles dans le quart

Nord-Ouest le Centre, avec un effet « tradition, norme sociale » plus présent sur ces territoires. Ainsi, la part de familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages de l'aire d'attraction rennaise est inférieure de 2 points à celle de France métropolitaine (8 % contre 10 %). Elle est également inférieure de 2 points à celle observée en moyenne dans les 22 aires d'attraction des métropoles françaises.

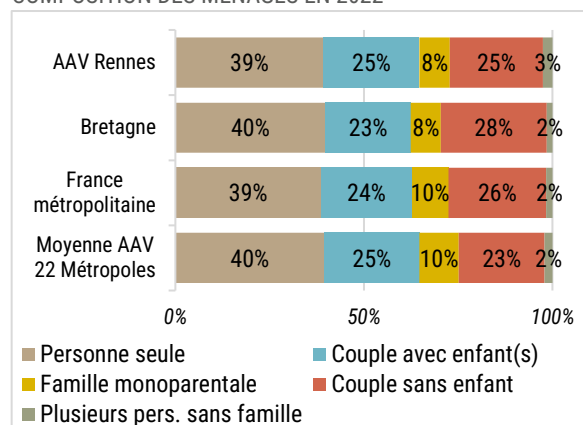
MÉNAGES DONT LA FAMILLE PRINCIPALE EST MONOPARENTALE PAR AIRE D'ATTRACTION FRANÇAISE EN 2022



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

En revanche, la part parmi les ménages des familles monoparentales est équivalente dans l'aire d'attraction rennaise à celle observée en Bretagne. Du fait de la population régionale vieillissante, les couples sans enfant sont bien plus nombreux en moyenne bretonne que dans l'aire d'attraction rennaise. Il en résulte une surreprésentation des familles avec enfant(s) dans l'aire d'attraction rennaise par rapport à la moyenne bretonne, et en particulier des couples avec enfant(s). Mais, cela induit également une proportion de familles monoparentales parmi les ménages aussi importante dans l'aire d'attraction rennaise que celle observée en moyenne en Bretagne.

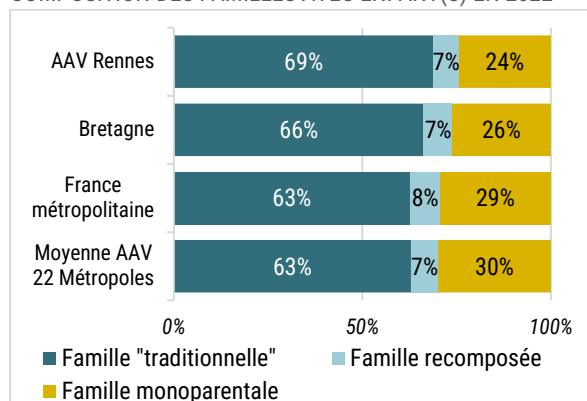
COMPOSITION DES MÉNAGES EN 2022



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

La sous-représentation dans l'aire d'attraction rennaise des familles monoparentales est encore plus marquée parmi les seules familles avec enfant(s) : elles représentent 24 % des familles avec enfant(s), soit 2 points de moins qu'en moyenne bretonne, 5 points de moins que dans l'ensemble de la France métropolitaine et 6 points de moins qu'en moyenne dans les 22 aires d'attraction des métropoles françaises.

COMPOSITION DES FAMILLES AVEC ENFANT(S) EN 2022

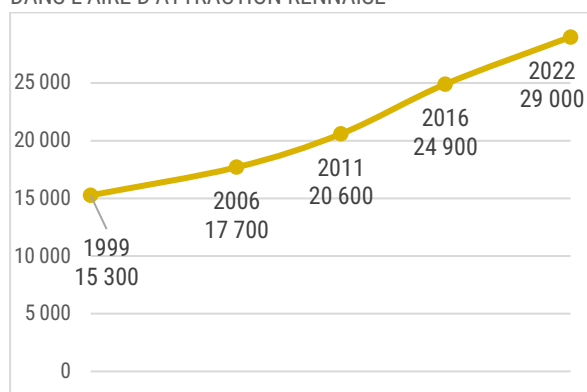


Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

LE NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES A DOUBLÉ EN UN QUART DE SIÈCLE

En 1999, l'aire d'attraction rennaise comptait seulement 15 300 familles monoparentales, contre 29 000 en 2022, soit une hausse de 90 % en 23 ans.

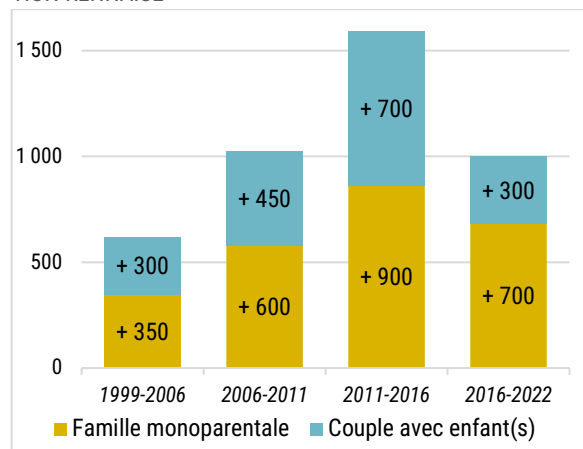
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE



Source : Insee, Recensements de la population (EC) / Traitement Audiar.

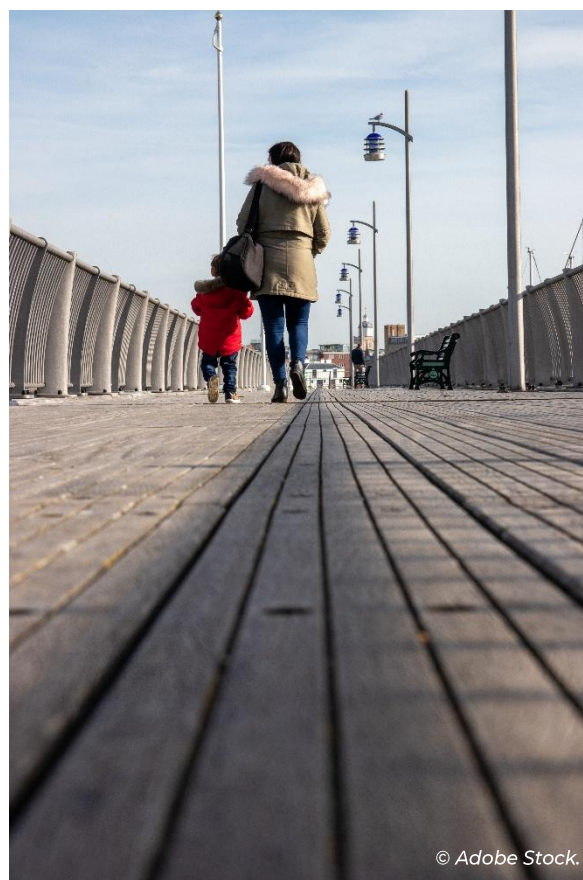
L'augmentation a été particulièrement forte sur les 15 dernières années, avec plus de 700 familles monoparentales supplémentaires par an, soit deux fois plus en moyenne annuelle qu'au début des années 2000.

ÉVOLUTIONS ANNUELLES MOYENNES DU NOMBRE DE FAMILLES PAR TYPE ET PAR PÉRIODE DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE



Source : Insee, Recensements de la population (EC) / Traitement Audiar.

En fait, sur la période la plus récente (2016-2022), la hausse du nombre de familles avec enfant(s) (+1 000 par an) résulte aux deux tiers de la hausse des familles monoparentales. De la fin des années 90 au milieu des années 2010, ces dernières portaient environ 55 % de l'augmentation des familles.

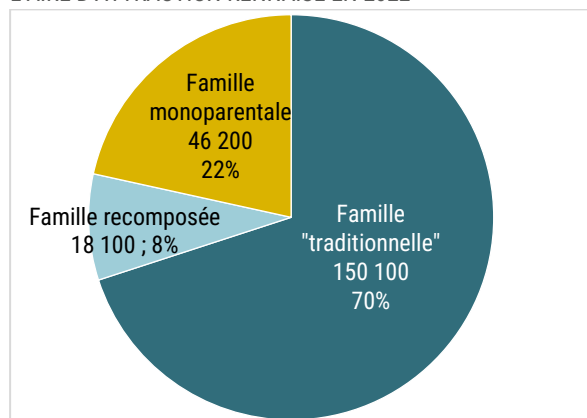


© Adobe Stock.

1 ENFANT SUR 5 VIT DANS UNE FAMILLE MONOPARENTALE

En 2022, parmi les 214 400 enfants vivant au sein d'un ménage de l'aire d'attraction rennaise, 22 % habitent dans une famille monoparentale. Seuls 8 % vivent dans une famille recomposée, tandis que 70 % vivent dans une famille dite « traditionnelle ».

NOMBRE D'ENFANTS SELON LE TYPE DE FAMILLE DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

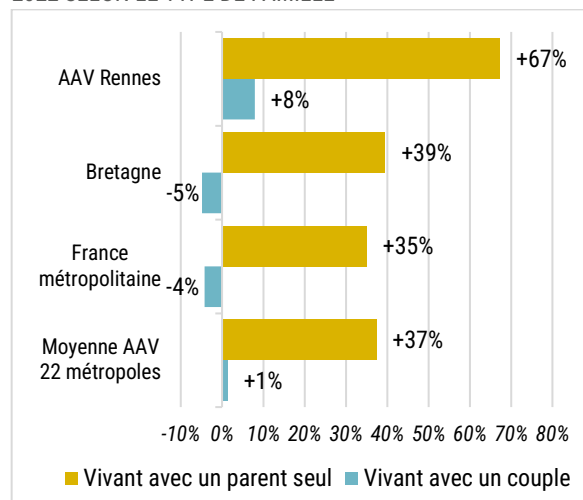
UNE PROPORTION D'ENFANTS EN FAMILLE MONOPARENTALE QUI AUGMENTE RAPIDEMENT

La part d'enfants vivant dans une famille monoparentale a augmenté de 7 points entre 2006 et 2022 dans l'aire d'attraction rennaise (de 15 % à 22 %). En effet, alors que le nombre total d'enfants a connu une hausse de +17 % en 16 ans, ceux vivant en famille monoparentale ont augmenté de + 67 % : 46 200 enfants vivant avec un seul parent en 2022, contre 27 600 en 2006 (soit + 18 600). Dans le même temps, les enfants vivant avec un couple ont augmenté seulement de + 8 % (de 155 900 à 168 200, soit + 12 300).

Parmi les 22 aires d'attraction des métropoles françaises, Rennes est celle qui présente la progression la plus importante entre 2006 et 2022

du nombre d'enfants vivant au sein d'une famille monoparentale, devant les aires d'attraction de Toulouse et Nantes. Le nombre d'enfants vivant en famille monoparentale a ainsi augmenté presque deux fois plus rapidement dans l'aire d'attraction rennaise qu'en moyenne dans les 22 aires d'attraction des métropoles françaises, mais également que dans l'ensemble de la France métropolitaine ou en Bretagne.

TAUX D'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS ENTRE 2006 ET 2022 SELON LE TYPE DE FAMILLE



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Dans le même temps, le nombre d'enfants vivant avec un couple a également progressé, mais leur croissance a été moins rapide que dans les aires d'attraction de Toulouse, Bordeaux ou Montpellier. Leur nombre a globalement stagné dans les aires d'attraction des 22 métropoles françaises et diminué en moyenne bretonne et nationale.

Ainsi, la proportion d'enfants vivant dans une famille monoparentale a augmenté plus fortement dans l'aire d'attraction rennaise entre 2006 et 2022 (+ 7 points) qu'en moyenne dans les métropoles françaises (+ 5 points) et que dans l'ensemble de la Bretagne ou sur le plan national (+ 6 points).

Portrait socio-démographique des familles monoparentales

FAMILLES MONOPARENTALES DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022



78 %
sont composées
d'une femme avec
enfant(s)



1,6
enfant
en moyenne



30 %
des enfants sont
âgés de plus
de 18 ans

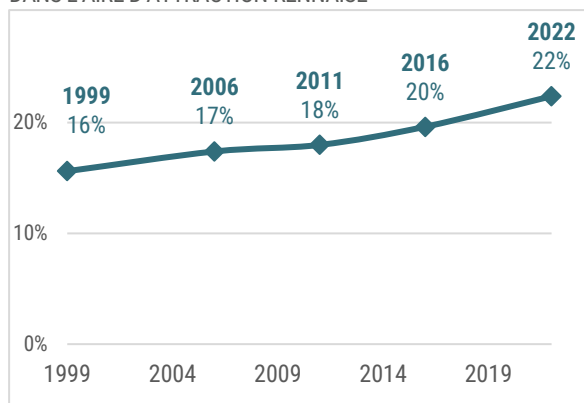


47 %
comptent un seul
enfant de moins
de 25 ans

DES MONOPARENTS HOMMES EN HAUSSE, MAIS QUI RESTENT TRÈS MINORITAIRES

En 2022, l'aire d'attraction rennaise compte 6 500 familles monoparentales dont le parent est un homme. Ils représentent 22 % des familles monoparentales. Leur nombre a été multiplié par 1,7 fois par rapport à 1999 : l'aire d'attraction rennaise comptait alors seulement 2 400 monoparents hommes. Leur proportion est ainsi en hausse depuis 20 ans : + 6 points entre 1999 et 2022.

ÉVOLUTION DE LA PART D'HOMMES PARMIS LES MONOPARENTS DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE



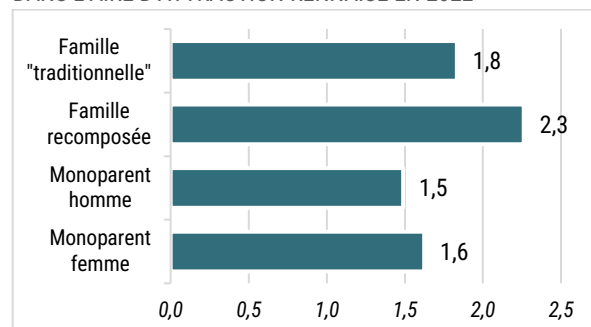
Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Avec 22 500 familles monoparentales dont le parent est une femme, ces dernières restent néanmoins largement majoritaires : elles représentent 78 % des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise en 2022.

MOINS D'ENFANTS DANS LES FAMILLES MONOPARENTALES QUE PARMIS LES COUPLES AVEC ENFANT(S)

Les familles avec enfant(s) comptent en moyenne 1,8 enfant dans l'aire d'attraction rennaise en 2022. Ce nombre moyen d'enfants est seulement de 1,6 pour les familles monoparentales, contre 1,9 en moyenne pour les couples avec enfant(s). Les enfants sont encore moins nombreux (1,5 en moyenne) dans les familles monoparentales dont le parent est un homme. À l'inverse, ils sont encore plus nombreux (2,3 en moyenne) pour les familles recomposées.

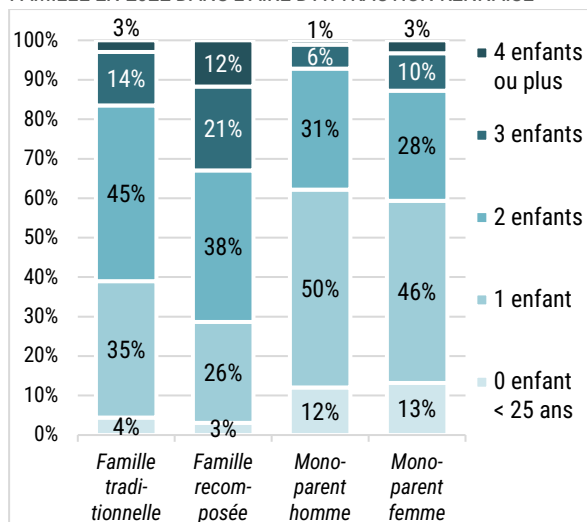
NOMBRE MOYEN D'ENFANTS SELON LE TYPE DE FAMILLE DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Si l'on considère seulement les enfants de moins de 25 ans, la moitié des familles monoparentales n'ont qu'un seul enfant. Seules 4 familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise sur 10 comptent au moins deux enfants, contre plus de 6 familles traditionnelles sur 10 et plus de 7 familles recomposées sur 10. Cette proportion est en revanche relativement proche entre les monoparents hommes et les monoparents femmes.

NOMBRE D'ENFANT(S) DE MOINS DE 25 ANS SELON LE TYPE DE FAMILLE EN 2022 DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE

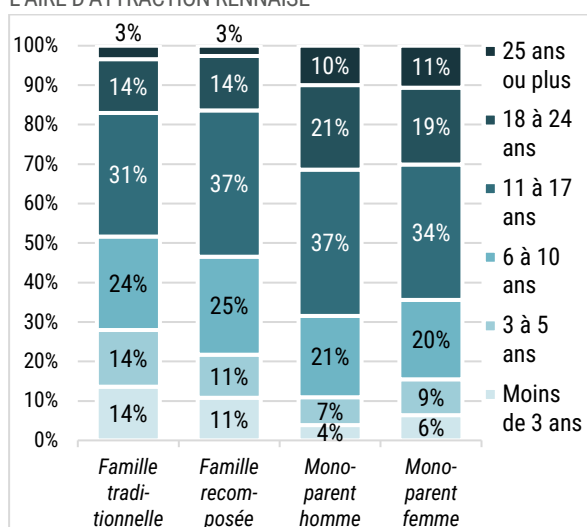


Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

DES ENFANTS PLUS ÂGÉS DANS LES FAMILLES MONOPARENTALES QUE PARMI LES COUPLES AVEC ENFANT(S)

30 % des enfants vivant au sein d'une famille monoparentale dans l'aire d'attraction rennaise sont âgés de plus de 18 ans. Cette proportion est beaucoup plus importante que pour ceux vivant avec un couple (17 %). Elle est similaire que la famille monoparentale soit constituée d'un homme ou d'une femme avec enfant(s). Cela peut s'expliquer en partie par une décohabitation plus compliquée pour les jeunes adultes issus de familles monoparentales.

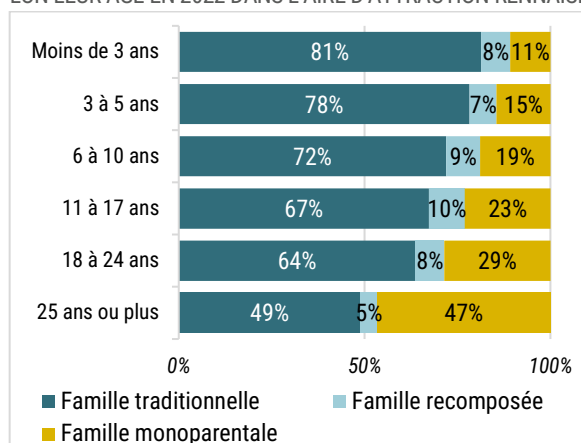
ÂGE DES ENFANTS SELON LE TYPE DE FAMILLE EN 2022 DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

En fait, si globalement 22 % des enfants vivent en famille monoparentale dans l'aire d'attraction rennaise, plus l'enfant est âgé, plus la probabilité qu'il vive avec un seul de ses parents est élevée. Ainsi, seuls 11 % des enfants âgés de moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale, contre 19 % pour les 6-10 ans et 29 % pour les 18-24 ans. Les enfants de plus de 25 ans au sein des familles vivent pour quasiment la moitié dans une famille monoparentale.

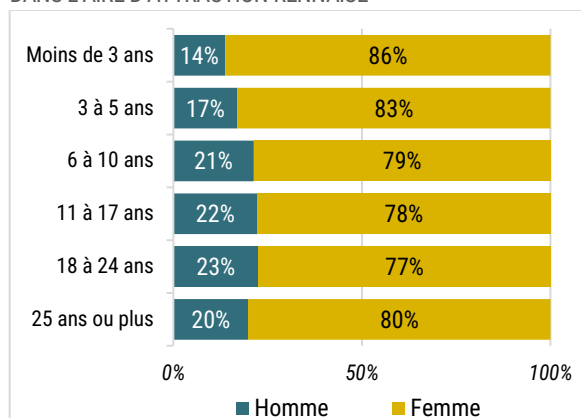
TYPE DE FAMILLE DANS LAQUELLE VIVENT LES ENFANTS SELON LEUR ÂGE EN 2022 DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

De même, plus l'enfant est âgé, plus la probabilité qu'il vive avec un monoparent homme est élevée. Ainsi, dans l'aire d'attraction rennaise en 2022, la proportion des enfants au sein d'une famille monoparentale vivent avec leur père est seulement de 14 % pour les enfants de moins de 3 ans, contre 17 % pour les 3-5 ans, 21 % pour les 6-10 ans et avec un pic atteint pour les 18-24 ans (23 %). Au-delà 25 ans, cette part diminue légèrement.

SEXE DU PARENT DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS LAQUELLE VIVENT LES ENFANTS SELON LEUR ÂGE EN 2022 DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE



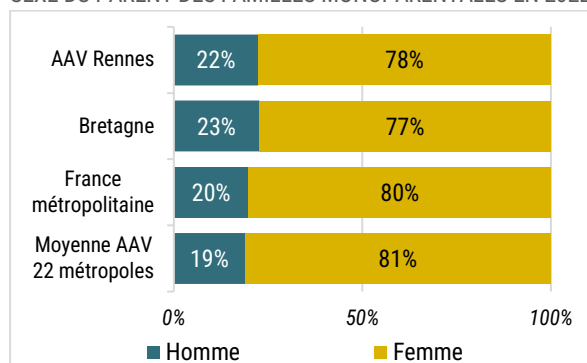
Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Spécificités des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise par rapport aux autres territoires

PLUS DE MONOPARENTS HOMMES ET DE GARDE ALTERNÉE

Rennes est la deuxième aire d'attraction des métropoles où la part d'hommes parmi les monoparents (22 %) est la plus importante, derrière Brest, et devant Toulouse, Nantes, Clermont-Ferrand, Grenoble et Bordeaux ⁶. En moyenne dans les 22 aires d'attraction des métropoles françaises, cette proportion est de 19 % et elle est seulement de 17 % à Lille ou Marseille.

SEXE DU PARENT DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2022



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar

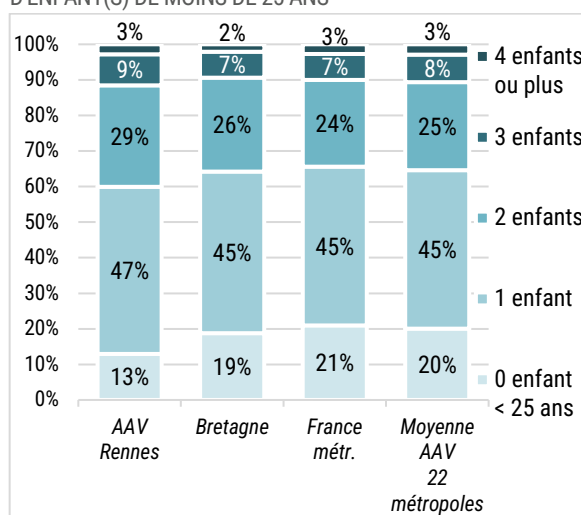
Cette proportion est également supérieure de 2 points dans l'aire d'attraction rennaise par rapport à la moyenne nationale. C'est toutefois une spécificité bretonne : elle atteint 23 % dans l'ensemble de la région. La part d'hommes parmi les monoparents est en hausse sur tous les territoires. Mais, sa progression a été particulièrement marquée en Bretagne et dans l'aire d'attraction rennaise : respectivement + 8 points et + 7 points entre 1999 et 2022, contre + 5 points en France métropolitaine et en moyenne dans les aires d'attraction des métropoles françaises.

Par ailleurs, quel que soit l'âge, la part des enfants vivant avec leur père parmi les familles monoparentales est plus importante dans l'aire d'attraction rennaise qu'en moyenne en France métropolitaine. Ces proportions sont en revanche proches de celles observées en moyenne en Bretagne.

De même, à l'image de la Bretagne, la garde alternée est plus fréquente dans l'aire d'attraction rennaise qu'en moyenne sur le plan national. En France, 12 % des enfants dont les parents étaient séparés vivaient en résidence alternée en 2020. Cette proportion était entre 13 % et 16 % à Rennes Métropole, la Roche aux Fées Communauté et Saint-Méen Montauban et supérieurs à 16 % dans tous les autres EPCI de l'aire d'attraction rennaise. ⁷

DES ENFANTS PLUS JEUNES ET PLUS NOMBREUX

FAMILLES MONOPARENTALES EN 2022 SELON LE NOMBRE D'ENFANT(S) DE MOINS DE 25 ANS



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Les enfants de plus de 25 ans sont moins présents dans les familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise que dans les territoires de comparaison. Seuls 13 % des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise comptent uniquement des enfants de plus de 25 ans, contre 19 % en Bretagne, 20 % en moyenne dans les aires d'attraction des métropoles françaises et 21 % dans l'ensemble de la France métropolitaine. Il en résulte, à l'inverse, une surreprésentation dans l'aire d'attraction rennaise des familles monoparentales avec un, deux ou trois enfants de moins de 25 ans : respectivement 47 %, 29 % et 9 % des familles monoparentales du territoire,

⁶ Cf Annexe page 38 les comparaisons avec les aires d'attraction des 22 métropoles françaises.

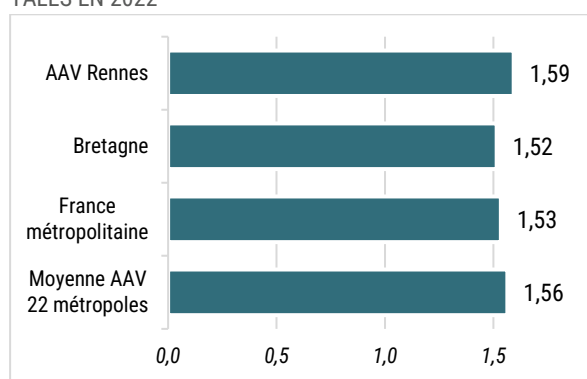
⁷ Insee Première n°1841, mars 2021.

contre par exemple, 45 %, 26 % et 7 % en moyenne bretonne.

En ne gardant que les familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans, 46 % des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise ont au minimum deux enfants. C'est 2 points de plus que dans les territoires de comparaison.

Tous âges confondus, le nombre moyen d'enfants dans les familles monoparentales est également légèrement supérieur à celui observé en moyenne bretonne ou nationale. Seules les aires d'attraction de Lille, Paris et Saint-Étienne observent un nombre moyen d'enfants par famille monoparentale plus élevé.

NOMBRE MOYEN D'ENFANTS DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2022

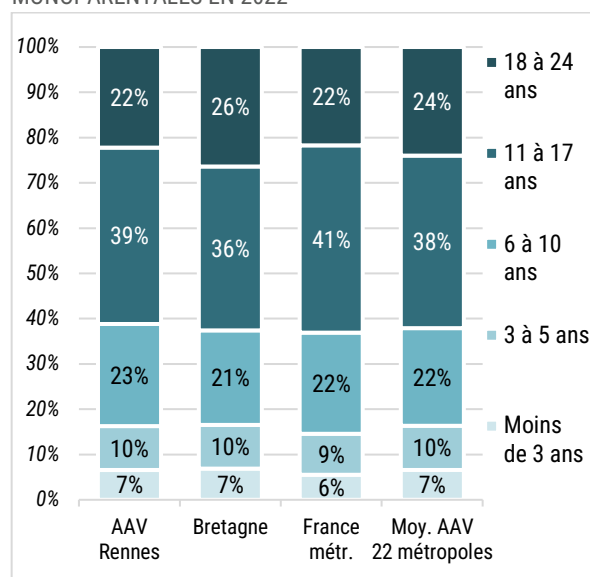


Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Les enfants des familles monoparentales sont plus jeunes dans l'aire rennaise que dans les territoires de comparaison. D'une part, comme

évoqué précédemment, les enfants de plus de 25 ans y sont moins nombreux (10 % des enfants des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise sont âgés de plus de 25 ans, contre 15 % en moyenne nationale, et 17 % en Bretagne et en moyenne dans les aires d'attraction des métropoles françaises). D'autre part, parmi les enfants de moins de 25 ans des familles monoparentales, les plus jeunes sont surreprésentés : 39 % sont âgés de moins de 10 ans, soit 1 point de plus qu'en France métropolitaine et 2 points de plus qu'en Bretagne et en moyenne dans les 22 aires d'attraction des métropoles françaises. Toutefois, cette proportion est encore plus importante dans les aires d'attraction de Rouen, Marseille et Toulouse.

ÂGE DES ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS DANS LES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2022



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.



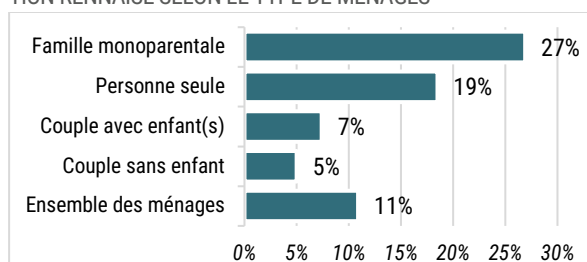
DES DIFFICULTÉS SOCIOÉCONOMIQUES POUR DE NOMBREUSES FAMILLES MONOPARENTALES, MAIS DES SITUATIONS DIVERSES

Une forte exposition des familles monoparentales à la pauvreté monétaire : accès à l'emploi limité, mono-activité, population peu diplômée

PLUS D'UN QUART DES FAMILLES MONOPARENTALES VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

En 2021, après redistribution, le taux de pauvreté⁸ atteint 27 % pour les familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise, soit un taux près de 4 fois supérieur à celui observé en moyenne parmi les couples avec enfant(s) du territoire. Alors que 10 % de la population des ménages vit au sein d'une famille monoparentale, 24 % de la population pauvre vit au sein d'une famille monoparentale.

TAUX DE PAUVRETÉ (À 60%) EN 2021 DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE SELON LE TYPE DE MÉNAGES



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FilosoFi / Traitement Audiar.

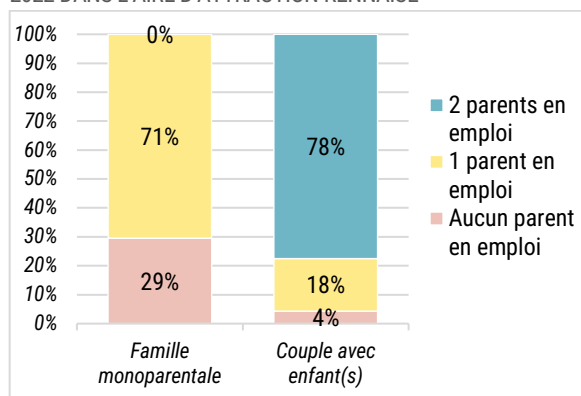
Si le taux de pauvreté des familles monoparentales dans l'aire d'attraction rennaise est équivalent à celui observé dans l'ensemble de la Bretagne, il est plus faible qu'en moyenne en France métropolitaine, où il atteint près de 30 %. En fait, parmi les 22 aires d'attraction des métropoles françaises, Rennes est celle qui observe le 6^e taux de pauvreté des familles monoparentales le plus faible, derrière Bordeaux, Dijon, Paris, Grenoble, Nantes. À noter toutefois que parallèlement le taux de pauvreté des couples avec enfant(s) de l'aire d'attraction rennaise est le 3^e plus faible, derrière Nantes et Brest, mais devant Bordeaux, Tours ou Grenoble. Avec un taux de pauvreté des familles monoparentales supérieur de 20 points à

celui des couples avec enfant(s), l'aire d'attraction rennaise est la 3^e aire où cet écart est le plus important, derrière Brest et Rouen. Pour comparaison, cet écart est de 17 points en moyenne en France métropolitaine, et inférieure à 15 points dans les aires d'attraction de Paris, Lyon, Nice ou Montpellier.

LE PARENT EST SANS EMPLOI DANS PRÈS DE 3 FAMILLES MONOPARENTALES SUR 10

Le fort taux de pauvreté des familles monoparentales s'explique par le fait de n'avoir qu'un seul emploi possible, mais aussi par le faible taux d'emploi du parent dans ce type de ménage. En 2022, dans l'aire d'attraction rennaise, le parent est sans emploi dans 29 % des familles monoparentales. Pour comparaison, 96 % des couples avec enfant(s) ont au moins un parent en emploi. Les deux parents sont même en emploi dans 78 % des couples avec enfant(s) du territoire, alors que le parent est en emploi pour seulement 71 % des familles monoparentales.

PART DES PARENTS EN EMPLOI SELON LE TYPE DE FAMILLE EN 2022 DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

⁸ Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine, c'est-à-dire dont le revenu annuel disponible (après redistribution) par unité de consommation (UC) est inférieur à 13 848 € (1 154 € par mois). Mode de calcul des UC : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC

pour les enfants de moins de 14 ans. Un enfant de plus de 14 ans est compté à l'égal d'un adulte, ce qui conduit à surestimer le niveau de vie des familles monoparentales « pour lesquelles les économies d'échelle de couple n'existent pas a priori » (Schweitzer et al., 2022).

Toutefois, la part de familles monoparentales dont le parent n'est pas en emploi y est largement plus faible qu'en moyenne en Bretagne (34 %) ou en France métropolitaine (37 %). En fait, l'aire d'attraction rennaise est celle, parmi les territoires des 22 métropoles françaises, qui observe le taux d'emploi le plus élevé parmi les familles monoparentales, devant Nantes, Bordeaux et Orléans. Il s'agit également du territoire où les taux d'emploi sont les plus élevés parmi les couples avec enfant(s).

LA CATÉGORIE SOCIALE DES FAMILLES MONOPARENTALES EST FORTEMENT IMPACTÉE PAR LEUR MONO-ACTIVITÉ⁹

Le fait d'avoir un seul ou deux revenus dans le ménage a un impact déterminant sur la capacité à consommer, investir et s'endetter des ménages. Ainsi, à travers la nouvelle nomenclature de la PCS Ménage, l'Insee propose une lecture renouvelée de la structure sociale : « *Bien que non stratifiée par construction, la PCS Ménage fournit de fait une grille de lecture largement hiérarchisée de la société.* »

La PCS Ménage est constituée de 7 groupes de ménages, qui se répartissent, comme suit, selon l'Insee :

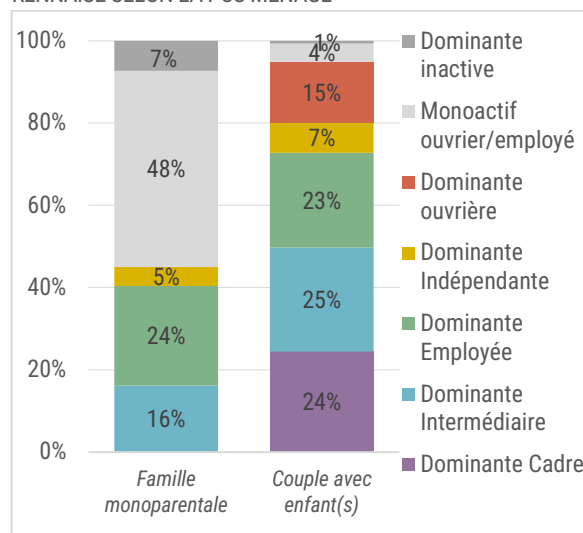
- en haut de la structure sociale : les ménages à dominante cadre et ceux à dominante intermédiaire.
- au centre : les ménages à dominante employée, ceux à dominante petit indépendant, et ceux à dominante ouvrière.
- en bas de la structure sociale : les ménages mono-actifs d'un employé ou d'un ouvrier et les ménages inactifs.

Les ménages à dominante cadre, les plus hauts dans la structure sociale sont composés soit de deux cadres ou d'un cadre et d'une profession intermédiaire. Il s'agit donc uniquement de couples. De fait, les familles monoparentales ne comptent aucun ménage de cette catégorie sociale, alors qu'ils représentent un quart des couples avec enfant(s) de l'aire d'attraction rennaise. Les familles monoparentales dont le parent est cadre sont considérées à dominante intermédiaire. Également dans le haut de la

structure sociale, ils concentrent 16 % des familles monoparentales, contre 25 % des couples avec enfant(s) (il peut s'agir de couples d'un cadre avec un inactif, mais également d'un cadre avec un employé ou ouvrier, ou de couples homogames de deux professions intermédiaires).

En fait, 55 % des familles monoparentales sont soit de type monoactif employé ou ouvrier soit de dominante inactive, les deux catégories sociales les plus basses de la structure sociale. Ces deux catégories sociales ne concentrent globalement que 5 % des couples avec enfant(s).

RÉPARTITION EN 2021 DES FAMILLES MONOPARENTALES ET DES COUPLES AVEC ENFANT(S) DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE SELON LA PCS MÉNAGE



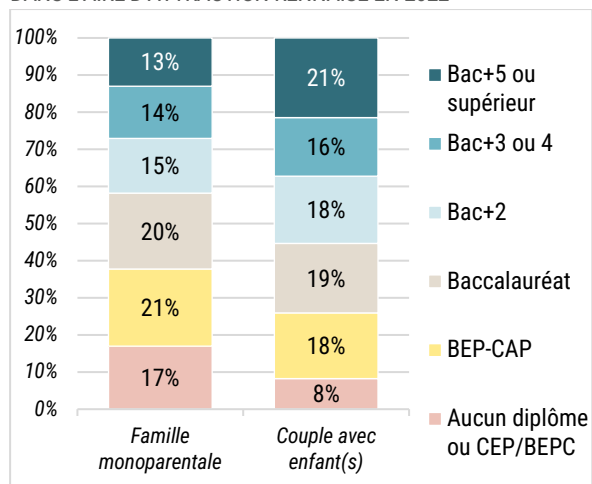
Champ : hors ménages complexes et à dominante retraitée ou étudiante
Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

PRÈS DE 4 MONOPARENTS SUR 10 ONT UN NIVEAU DE DIPLÔME INFÉRIEUR AU BACCALAU-RÉAT DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE

Les adultes des familles monoparentales sont nettement moins diplômés que ceux des couples avec enfant(s). En 2022, dans l'aire d'attraction rennaise, 17 % des monoparents n'ont aucun diplôme (ou CEP/BEPC), soit deux fois plus que parmi les adultes des couples avec enfant(s). À l'inverse, 21 % de ces derniers sont diplômés au minimum d'un bac + 5, soit 8 points de plus que parmi les familles monoparentales.

⁹ Ce chapitre s'appuie sur la note « 35 % des ménages sont à dominante cadre ou intermédiaire dans l'aire d'attraction rennaise », septembre 2025 – Audiar.

NIVEAU DE DIPLOME DES ADULTES SELON LE TYPE DE FAMILLE
DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Toutefois, la part de monoparents non diplômés y est plus faible qu'en moyenne en Bretagne (19 %) et, a fortiori, qu'en France métropolitaine (25 %). En fait, l'aire d'attraction rennaise est celle, parmi les territoires des 22 métropoles françaises, qui observe la part de non-diplômés parmi les adultes des familles monoparentales la plus faible, devant Nantes, Brest, Bordeaux et Toulouse. À l'inverse, il s'agit du territoire où les monoparents sont le plus souvent diplômés d'un Bac+3 ou Bac+4 (14 % des familles monoparentales). Les monoparents diplômés au minimum d'un Bac+5 y sont également surreprésentés (13 % contre 8 % en Bretagne et 9 % en France métropolitaine), mais ils restent moins fréquents que dans les aires d'attraction de Paris, Toulouse ou Grenoble.



© Adobe Stock.

Un effet accru de la redistribution pour les familles monoparentales

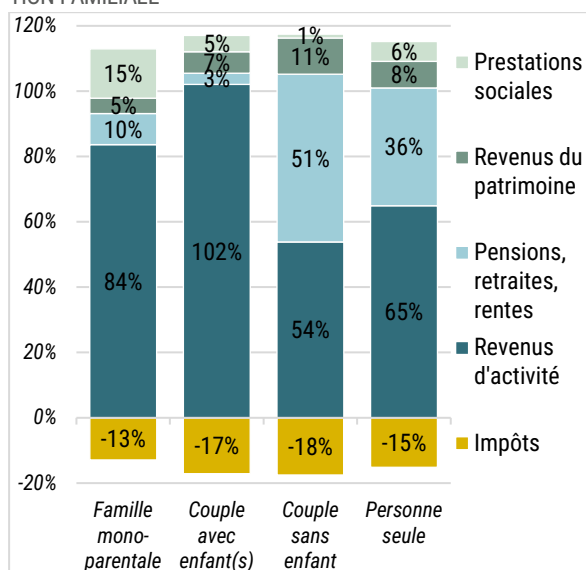
LES PRESTATIONS SOCIALES PORTENT 15 % DU REVENU DES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE

La composition du revenu disponible est en fait très différente selon le type de ménages. Les familles monoparentales se distinguent ainsi avec une surreprésentation de la proportion des prestations sociales. Elles portent globalement 15 % de leur revenu disponible, contre 6 % pour les personnes vivant seules, 5 % pour les couples avec enfant(s) et 1 % pour les couples sans enfant.

Les prestations sociales¹⁰ regroupent :

- les prestations familiales : relatives à l'accueil du jeune enfant (prime à la naissance, allocation de base, compléments de libre choix d'activité) et relatives à l'éducation des enfants (allocations familiales, complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de soutien familial).
- Les minima sociaux : revenu de solidarité active (RSA) et prestations de précarité relatives au minimum vieillesse et au handicap.
- Les prestations logement : Aide personnalisée au logement (APL), Allocation de logement familiale (ALF), Allocation de logement sociales (ALS).

COMPOSITION DU REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES EN 2021 DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE SELON LEUR COMPOSITION FAMILIALE



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiloSoFi / Traitement Audiar.

Que ce soient les prestations familiales, les prestations logement ou les minima sociaux, leur proportion dans le revenu disponible des familles monoparentales est toujours supérieure à celle observée dans les autres types de ménage. Mais, alors que les deux tiers des prestations sociales des couples avec enfant(s) sont des prestations familiales et les deux tiers de celles des couples sans enfant et des personnes seules sont des prestations logement, la répartition entre ces trois types de prestations est plus équilibrée pour les familles monoparentales : 41 % sont des minima sociaux, 37 % des prestations familiales et 23 % des prestations logement.

Autre pan essentiel de la redistribution, les impôts sont sous-représentés dans la composition du revenu disponible des familles monoparentales par rapport aux autres types de ménage. Sont pris en compte, les impôts directs, c'est-à-dire les impôts sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), les prélèvements libératoires sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Ils réduisent globalement de 13 % le revenu des familles monoparentales, contre -15 % pour les personnes seules, -17 % pour les couples sans enfant et -18 % pour les couples avec enfant(s).

En lien, avec leur taux d'emploi plus limité, les revenus d'activité représentent 84 % du revenu disponible des familles monoparentales, contre 102 % pour les couples avec enfant(s). Cette part reste toutefois beaucoup plus importante que pour les couples sans enfant et les personnes vivant seules (respectivement 54 % et 65 %), en lien avec l'âge souvent élevé de ces deux types de ménage. Ainsi, respectivement 51 % et 36 % du revenu disponible des couples sans enfant et des personnes seules sont portés par les pensions, retraites et rentes. Il s'agit des retraites, mais aussi des pensions d'invalidité, des rentes viagères et des pensions alimentaires nettes (déduction faite des pensions versées). Du fait de la présence de ces dernières dans cette sous-catégorie, 10 % du revenu des familles monoparentales

¹⁰ Les prestations sociales de la CAF et leur prise en compte des familles monoparentales sont décrites dans l'annexe page 36.

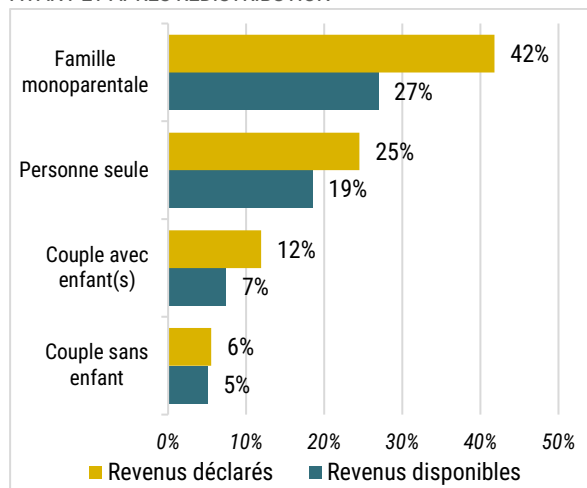
tales est porté par cette sous-catégorie, contre seulement 3 % pour les couples avec enfant(s).

Enfin, signe d'un moindre patrimoine des familles monoparentales, leurs revenus liés à ce dernier sont également sous-représentés par rapport aux autres types de ménages : 5 % du revenu disponible des familles monoparentales sont des revenus du patrimoine, contre 7 % pour les couples avec enfant(s), 8 % pour les personnes vivant seules et 11 % pour les couples sans enfant. Sont compris les revenus fonciers nets, les revenus accessoires (BNC¹¹ et BIC¹² non professionnels, recettes brutes de locations meublées non professionnelles) et les revenus de valeurs et capitaux mobiliers (hors plus-values).

UNE DIMINUTION DE 15 POINTS DU TAUX DE PAUVRETÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES GRÂCE À LA REDISTRIBUTION

Au regard de leurs seuls revenus déclarés (avant prestations sociales et impôts), le taux de pauvreté atteint 42 % pour les familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise en 2021, soit un taux de 15 points plus élevé qu'après redistribution (27 %).

TAUX DE PAUVRETÉ EN 2021 PAR TYPE DE MÉNAGES DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE SELON LE TYPE DE MÉNAGES, AVANT ET APRÈS REDISTRIBUTION



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FilosoFi / Traitement Audiar.

La redistribution permet de réduire les taux de pauvreté, quel que soit le type de ménage. Toutefois, l'impact est plus important pour les familles monoparentales : - 15 points après redistribution, contre - 6 points pour les personnes vivant seules, - 5 points pour les couples avec enfant(s) et - 1 point pour les couples sans enfant. La redistribution permet ainsi de réduire les inégalités économiques entre les familles monoparentales et les autres types de ménages.

Enfin, il faut souligner que si le taux de pauvreté des familles monoparentales reste important, même après redistribution, il est nettement moindre que le taux calculé à partir des seuls allocataires de la CAF (56 %) (cf. annexe page 36).



© Adobe Stock.

¹¹ Bénéfices non commerciaux.

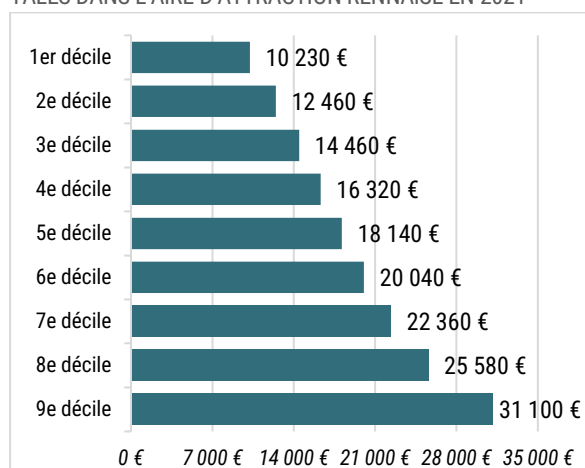
¹² Bénéfices industriels et commerciaux.

Une forte hétérogénéité des familles monoparentales, avec des situations économiques contrastées selon leur composition démographique

EN MOYENNE, UN REVENU 25 % MOINDRE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Le niveau de vie médian des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise est de 18 140 € par unité de consommation, soit 25 % de moins qu'en moyenne parmi l'ensemble des ménages.

DÉCILES DES NIVEAUX DE VIE DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2021



Note de lecture : 20 % des familles monoparentales ont un revenu disponible inférieur à 12 460 € par unité de consommation, après redistribution.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FilosoFi / Traitement Audiar.

Toutefois, les niveaux de vie varient fortement selon les familles monoparentales. Le revenu disponible des 10 % les plus aisés dépasse 31 100 € par unité de consommation, alors qu'il est inférieur à 10 230 € pour les 10 % les moins aisés. Ainsi, les familles monoparentales les 10 % les plus riches de l'aire d'attraction rennaise ont un niveau de vie 3 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres, contre 2,7 au sein des couples avec enfant(s).

Ce rapport interdécile du revenu disponible par unité de consommation des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise en 2021, équivalent à celui des personnes seules, est supérieur à celui des couples avec enfant(s) (2,6). Pour comparaison, en France métropolitaine, le rapport interdécile des familles monoparentales atteint 3,3 mais il reste inférieur à celui des

couples avec enfant(s) (3,4). En fait, parmi les aires d'attraction des 22 métropoles françaises, Rennes observe le 2^e plus faible rapport interdécile des niveaux de vie des couples avec enfant(s) derrière Brest, alors que, pour les familles monoparentales, ce rapport interdécile est équivalent à celui observé dans d'autres territoires : Brest, Nantes, Rouen, Tours, Saint-Étienne, Orléans et Dijon.

UNE DISPARITÉ DES NIVEAUX DE VIE ACCRUE AU SEIN DES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE

INDICATEURS DE DISPERSION DES REVENUS DISPONIBLES SELON LE TYPE DE MÉNAGES DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2021

Libellé	Rapport interdécile	S80/20	Indice de Gini
Famille monoparentale	3,0	3,8	0,262
Couple avec enfant(s)	2,7	3,4	0,242
Couple sans enfant	2,6	3,2	0,236
Personne seule	3,0	3,8	0,256
Ensemble des ménages	3,0	3,7	0,258

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FilosoFi / Traitement Audiar.

Le ratio S80/S20 permet de mesurer la disparité relative des niveaux de vie d'une population spécifique en rapportant la masse des revenus détenue par les 20 % d'individus les plus riches à celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres de cette population. Il atteint 3,8 pour les familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise : les familles monoparentales les 20 % les plus aisés de l'aire d'attraction rennaise détiennent 3,8 fois plus de revenus que les 20 % les moins aisés. Ce rapport est seulement de 3,4 pour les couples avec enfant du territoire.

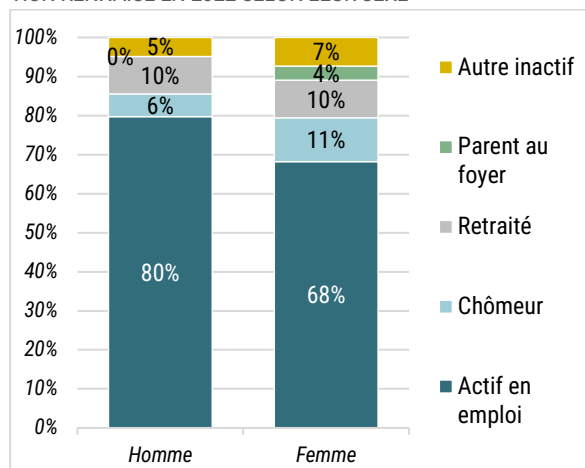
Enfin, l'indice synthétique de Gini permet également de rendre compte du niveau d'inégalité d'un indicateur : l'hétérogénéité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Il peut varier de 0, pour une égalité parfaite à 1, en cas d'inégalité extrême. Il atteint 0,262 pour les niveaux de vie des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise contre 0,242 pour les couples avec enfant(s).

Ainsi, tous les indicateurs de dispersion des revenus disponibles soulignent une hétérogénéité plus marquée des niveaux de vie des familles monoparentales par rapport aux couples, au sein de l'aire d'attraction rennaise.

DES MONOPARENTS HOMMES AVEC UNE MEILLEURE SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le taux d'emploi atteint 80 % chez les monoparents hommes dans l'aire d'attraction rennaise en 2022, soit 12 points de plus que pour les cheffes de famille monoparentale. D'une part, ces dernières sont plus souvent inactives, avec une plus forte présence notamment de femmes au foyer (4 %) que d'hommes au foyer (moins de 1 %). D'autre part, lorsqu'elles sont actives, elles sont plus fréquemment au chômage que les hommes : 11 % des monoparents femmes sont en recherche d'emploi, contre 6 % chez les monoparents hommes.

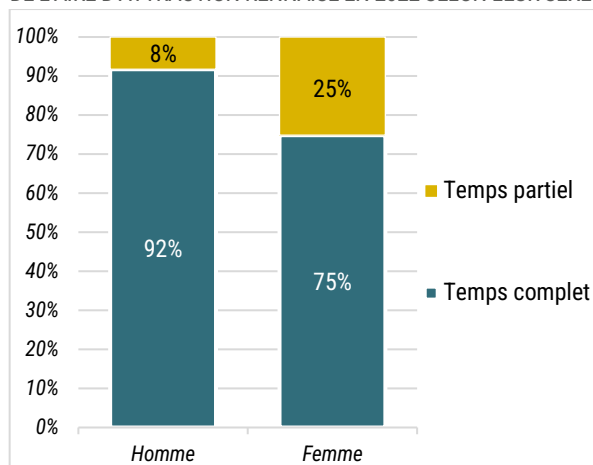
TYPE D'ACTIVITÉ DES MONOPARENTS DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022 SELON LEUR SEXE



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Si l'on retrouve également un meilleur accès à l'emploi chez les hommes que chez les femmes parmi les adultes des couples avec enfant(s), le différentiel est plus marqué au sein des familles monoparentales : l'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes atteint 12 points pour les monoparents, contre 6 points pour les couples avec enfant(s). Néanmoins, même pour les hommes, le taux d'emploi reste inférieur quand ils sont monoparents plutôt qu'en couple avec enfant(s).

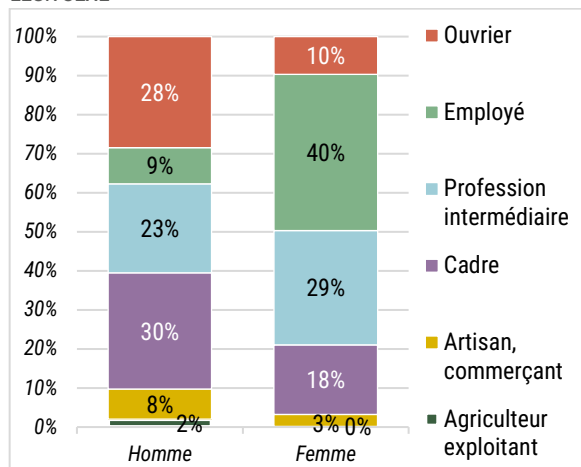
TEMPS DE TRAVAIL DES ACTIFS EN EMPLOI MONOPARENTS DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022 SELON LEUR SEXE



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Par ailleurs, lorsque les monoparents femmes sont en emploi, elles sont plus souvent à temps partiel : 25 % des monoparents femmes ne sont pas à temps complet, contre 8 % des monoparents hommes. Toutefois, les mères de famille monoparentale sont légèrement moins souvent à temps partiel que celles en couple avec enfant(s), pour lesquelles la proportion de temps partiel atteint 27 %. À l'inverse, les hommes monoparents sont plus souvent à temps non complet que ceux vivant en couple avec enfant(s) (5 %).

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES ACTIFS MONOPARENTS DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022 SELON LEUR SEXE



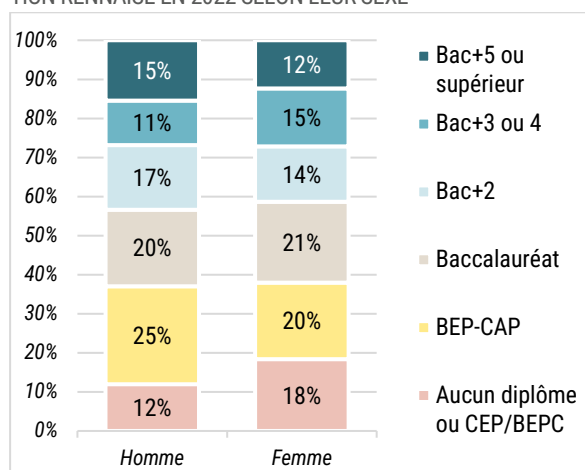
Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Outre le fait d'être en emploi ou non et le temps de travail, le niveau de diplôme, la catégorie socio-professionnelle et la condition d'emploi diffèrent nettement entre les familles monoparentales selon que l'adulte soit un homme ou une femme. Ainsi, 30 % des monoparents hommes

sont des cadres et 15 % sont diplômés au minimum d'un Bac+5, contre respectivement 18 % et 12 % pour les monoparents femmes.

Les monoparents hommes sont néanmoins moins fréquemment diplômés d'un niveau au moins égal à Bac+5 et moins souvent cadres que les hommes des couples avec enfant(s). Mais, le différentiel avec les femmes est encore plus marqué au sein des familles monoparentales. Outre la surreprésentation des cadres, les monoparents hommes sont plus fréquemment artisans, commerçants, chefs d'entreprise, mais aussi plus souvent ouvriers que les monoparents femmes. Toutefois, l'écart entre hommes et femmes pour ces deux catégories socioprofessionnelles au sein des familles monoparentales est équivalent à celui observé parmi les couples avec enfant(s).

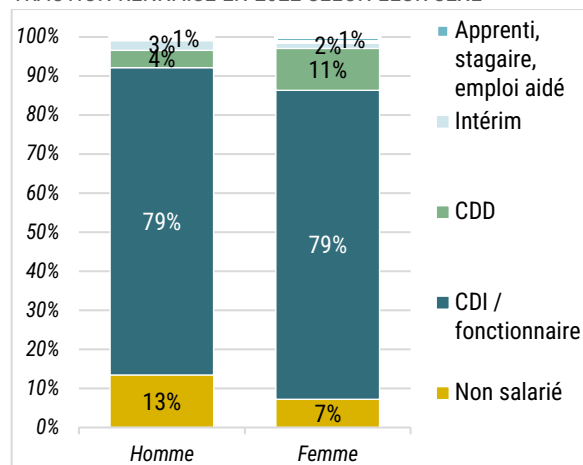
NIVEAU DE DIPLÔME DES MONOPARENTS DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022 SELON LEUR SEXE



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Concernant les niveaux de diplôme, les cheffes de famille monoparentale sont plus souvent non diplômées que les monoparents hommes (18 % contre 12 %), alors que ce n'est pas le cas au sein des couples avec enfants, dans lesquels seulement 7 % des femmes sont non diplômées, contre 9 % des hommes. Les femmes sont plus souvent diplômées du supérieur de niveau Bac +3/ +4 que les hommes, que ce soit au sein des familles monoparentales ou des couples avec enfant(s), mais le différentiel est plus important pour ces derniers.

CONDITION D'EMPLOI DES MONOPARENTS DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022 SELON LEUR SEXE

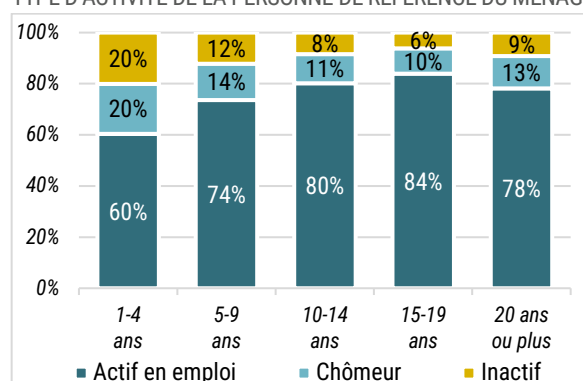


Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Enfin, parmi les monoparents en emploi, près de 4 sur 5 occupent un poste en CDI ou sont titulaires de la fonction publique, chez les hommes comme chez les femmes. Ces proportions restent légèrement plus faibles que parmi les adultes des couples avec enfant(s). Si les monoparents hommes sont plus souvent non-salariés que les femmes, et ces dernières plus souvent en contrat à durée limitée que les hommes, les écarts observés entre hommes et femmes sont les mêmes au sein des familles monoparentales qu'au sein des couples avec enfant(s).

UN MEILLEUR ACCÈS À L'EMPLOI POUR LES MONOPARENTS AVEC DES ENFANTS PLUS ÂGÉS ET MOINS NOMBREUX

ENFANTS VIVANT EN FAMILLE MONOPARENTALE EN 2022 DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE SELON LEUR ÂGE ET LE TYPE D'ACTIVITÉ DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE



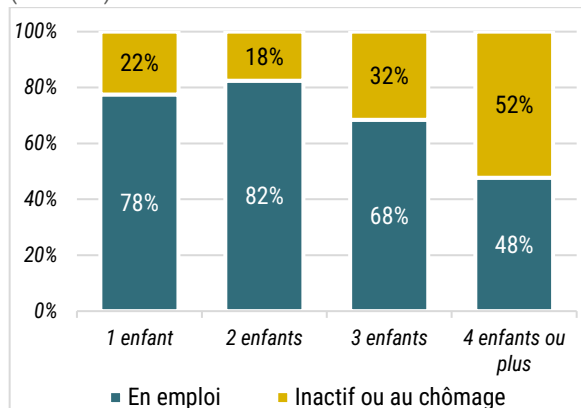
Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Parmi les enfants âgés de moins de 5 ans et vivant dans une famille monoparentale de l'aire d'attraction rennaise en 2022, seuls 60 % vivent dans un ménage dans lequel le chef de ménage occupe un emploi. Cette proportion augmente régulièrement avec l'âge des enfants : 74 % pour les 5-9 ans, 80 % pour les 10-14 ans et 84 % pour les 15-19 ans.

Avant 5 ans, le parent de près d'un enfant vivant en famille monoparentale sur dix se déclare père ou mère au foyer, signe d'un retrait volontaire du marché de l'emploi de certains monoparents afin d'assurer la garde de leurs enfants.

Mais, le jeune âge des enfants semble également représenter un frein à l'insertion professionnelle accru. En effet, outre le taux d'inactivité, le taux de chômage diminue également régulièrement avec la montée en âge des enfant(s). Ainsi, pour les enfants âgés entre 15 et 19 ans, seuls 10 % des monoparents se déclarent au chômage, soit deux fois moins que pour les enfants de moins de 5 ans.

TYPE D'ACTIVITÉ DES MONOPARENTS DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022 SELON LEUR NOMBRE D'ENFANTS (< 25 ANS)



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Par ailleurs, le taux d'emploi des monoparents est plus élevé dans les familles monoparentales avec peu d'enfants que dans les familles monoparentales nombreuses. Ainsi, environ 80 % des monoparents d'un ou deux enfants sont en emploi, contre moins de 70 % quand ils ont trois enfants, et moins d'un sur deux quand ils ont 4 enfants ou plus.

Des différences marquées selon l'origine et la durée de la monoparentalité et selon le temps de présence des enfants dans le logement

Les données du recensement de la population permettent d'analyser la situation socio-économique des familles monoparentales à un moment donné. Mais, elles ne donnent pas d'informations sur l'histoire de ces familles (calendriers et modes d'entrée et de sortie de la monoparentalité). Or, la monoparentalité est une étape dans l'histoire des individus, et la diversité de situations socio-économiques des familles monoparentales est fortement liée à leur histoire :

« Les différences de mode d'entrée et de sortie de monoparentalité des hommes et des femmes expliquent la durée des épisodes en famille monoparentale plus longue pour les femmes et, en partie, les difficultés économiques plus marquées. Ces difficultés tiennent également, pour les femmes peu diplômées, au fait qu'elles sont plus nombreuses à n'avoir jamais vécu avec le père ou à s'être séparées avant ou au moment de la naissance de l'enfant le plus jeune. Elles cumulent alors vie avec un enfant très jeune et durée plus longue de monoparentalité. À l'inverse, les pères (dont les enfants sont plus âgés que ceux qui vivent avec leur mère) se remettent plus rapidement en couple après une séparation (Buisson et al., 2015).

La situation financière des familles évolue aussi avec le temps. La rupture conjugale entraîne en moyenne une baisse de niveau de vie de 20 % pour les mères et de 10 % pour les pères qui vivent avec leurs enfants après la rupture ; puis le niveau de vie s'améliore au fil des remises en couple et, pour les femmes, des reprises d'emploi : cinq ans après la rupture, les pères ont rattrapé le niveau de vie d'avant la rupture, tandis que pour les mères, le rattrapage n'est que partiel et leur niveau de vie inférieur encore de 10 % (Abbas et Garbinti, 2019). »¹³

Par ailleurs, la résidence alternée qui permet davantage d'aménagement des temps et qui est plus répandue dans les catégories sociales les plus élevées s'accompagne souvent de moindres difficultés socio-économiques des familles monoparentales.

¹³ Les familles monoparentales, Conditions de vie, vécu et action publique. Un état des savoirs, 2023, CNAF, Marie-Clémence Le Pape et Clémence Helfter

LIEUX D'HABITAT DES FAMILLES MONOPARENTALES AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Lieu de résidence, migrations résidentielles et caractéristiques des logements des familles monoparentales dans l'aire d'attraction rennaise

PLUS DES DEUX TIERS DES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE HABITENT RENNES MÉTROPOLE

Un tiers des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise sont localisées dans la commune de Rennes. La ville-centre compte à elle seule près de 9 700 familles monoparentales. Elles représentent 7,8 % des ménages de la ville de Rennes. La proportion de familles monoparentales parmi les ménages est légèrement plus faible dans la commune de Rennes qu'en moyenne dans l'aire d'attraction rennaise (8,1 %), du fait de la forte présence dans la ville-centre de jeunes adultes vivant seuls (et donc de familles globalement moins fréquentes). Pourtant, c'est à Rennes que la proportion des enfants vivant au sein d'une famille monoparentale est la plus importante : elle y atteint 33 % contre 22 % dans l'ensemble de l'aire d'attraction rennaise.

Excepté Rennes, seules 4 communes de l'aire d'attraction rennaise, toutes situées dans Rennes Métropole, comptent plus de 500 familles monoparentales : Bruz, Saint-Jacques-de-la-Lande, Cesson-Sévigné et Chantepie. Concentrant aussi un tiers des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise, Rennes Métropole hors Rennes observe une part de familles monoparentales parmi les ménages plus importante

que celle de Rennes : elle y atteint en moyenne 9 %. Cette proportion est même supérieure à 10 % dans 10 communes de Rennes Métropole : Le Verger, Saint-Armel, Brécé, Acigné, Saint-Jacques-de-la-Lande, La Chapelle-des-Fougeretz, Le Rheu, Nouvoitou, Chantepie et Saint-Erblon. Plus d'un quart des enfants vivent avec un seul de leur parent dans huit communes de Rennes Métropole hors Rennes : Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Armel, Chantepie, Le Verger, Chavagne, Chartres-de-Bretagne, Bruz et Le Rheu.

Sur l'ensemble de Rennes Métropole, 26 % des enfants vivent avec un seul de leur parent et 8,4 % des ménages sont des familles monoparentales.

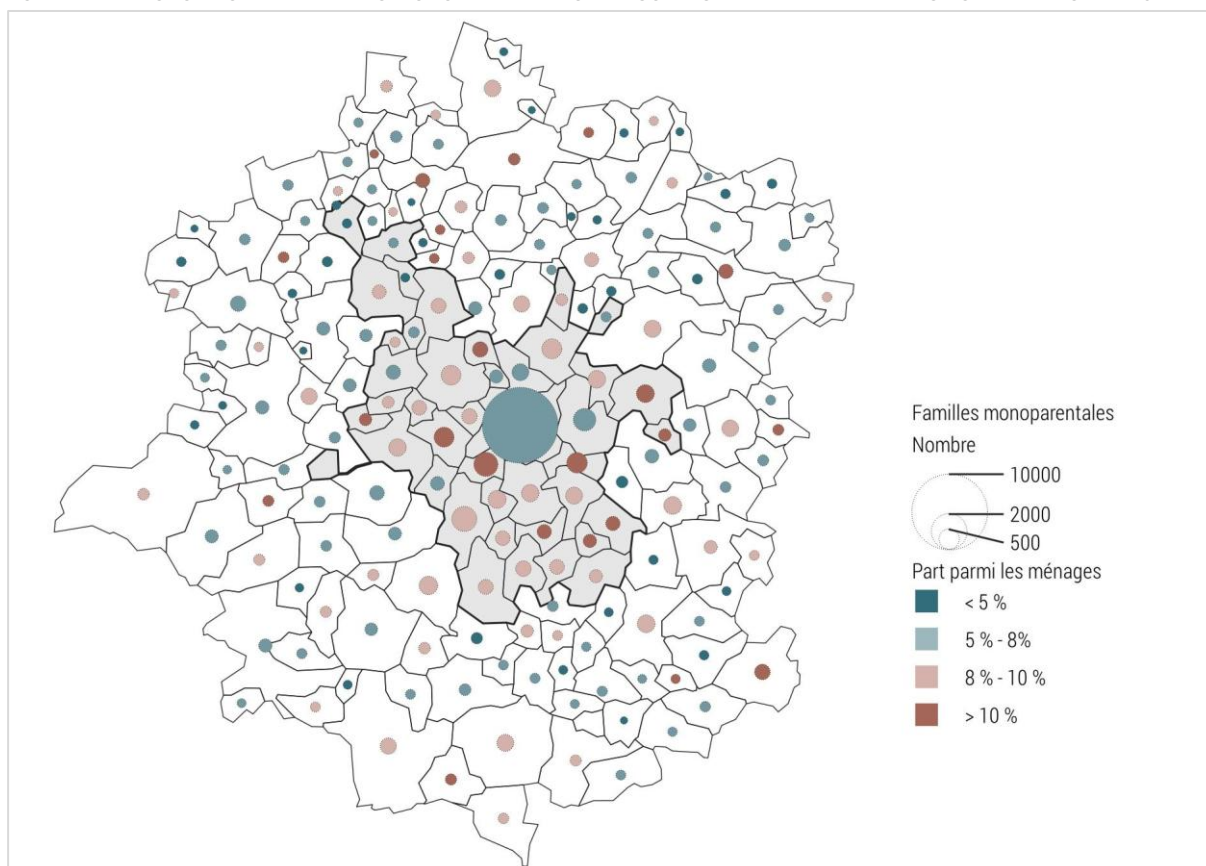
Enfin, plus d'un tiers des familles monoparentales se situent dans l'aire d'attraction rennaise hors Rennes Métropole, où leur part parmi les ménages (7,5 %) est légèrement inférieure à celle observée dans la ville de Rennes. À l'extérieur de Rennes Métropole, seules les communes de Retiers, Combourg et Saint-Aubin-du-Cormier observent une part supérieure à 25 % d'enfants vivant dans une famille monoparentale (et des volumes non négligeables). En moyenne, dans l'aire d'attraction rennaise hors Rennes Métropole, leur proportion est de 16 %.

LOCALISATION DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022

	Nombre de familles monoparentales	Répartition des familles monoparentales	Part des familles monoparentales parmi les ménages	Part des enfants vivant dans une famille monoparentale
Rennes	9 700	34 %	7,8 %	33 %
Rennes Métropole hors Rennes	9 900	31 %	9,0 %	22 %
AAV Rennes hors Rennes Métropole	9 500	35 %	7,5 %	16 %
AAV Rennes	29 000	100 %	8,1 %	22 %

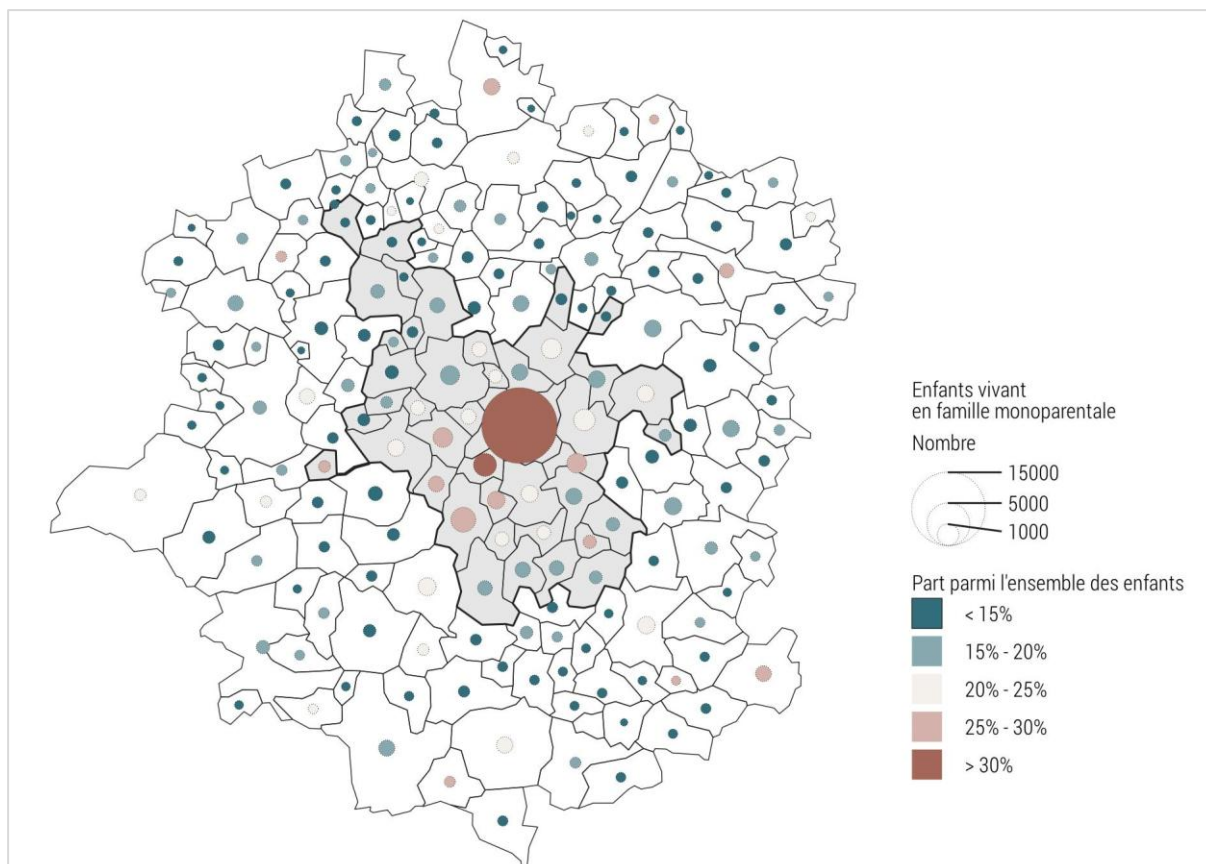
Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

NOMBRE ET PROPORTION DE FAMILLES MONOPARENTALES PAR COMMUNE DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

NOMBRE ET PART D'ENFANTS VIVANT AVEC UN SEUL PARENT PAR COMMUNE DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

RENNES MÉTROPOLE

NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES



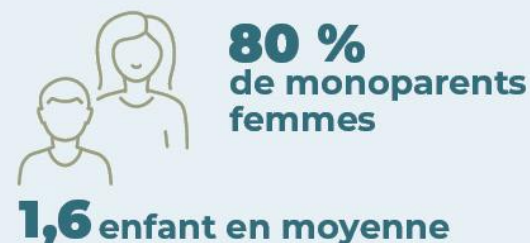
Source : Insee, Recensement de la population, Omphale - Scénario central. Traitement Audiar.



Entre **13 %** et **16 %** des enfants ayant des parents séparés vivent en **garde alternée**

Source : Insee, Recensement de la population. Traitement Audiar.

COMPOSITION DÉMOGRAPHIQUE EN 2022 DES FAMILLES MONOPARENTALES



Source : Insee, Recensement de la population. Traitement Audiar.

NIVEAU DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2021

50 % ont un revenu inférieur à **17 700 €** par Unité de Consommation



Source : Insee, DGFip, Cnaf, Cnav, CCMSA, Filosofi. Traitement Audiar.

EMPLOI ET NIVEAU DE DIPLÔME DES FAMILLES MONOPARENTALES



32 % ont le parent sans emploi

Source : Insee, Recensement de la population. Traitement Audiar.

LOGEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2022



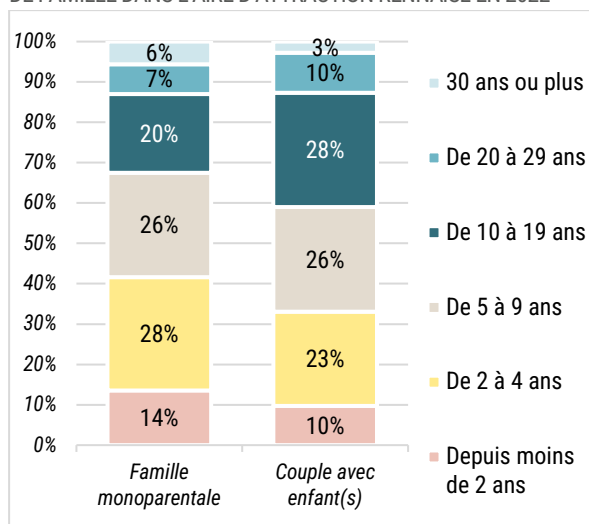
42 % ont emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans

Source : Insee, Recensement de la population. Traitement Audiar.

UNE FORTE MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE DE PROXIMITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES

42 % des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise ont emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans, alors que cette proportion est seulement de 33 % parmi les couples avec enfant(s). Cette plus forte mobilité résidentielle peut s'expliquer par les déménagements faisant suite à la séparation.

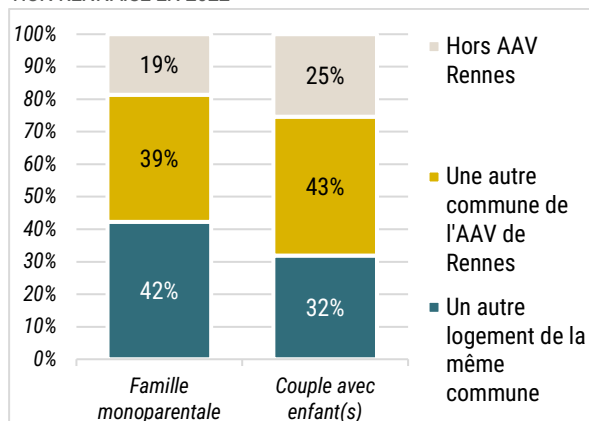
ANCIENNETÉ D'EMMÉNAGEMENT DES MÉNAGES SELON LE TYPE DE FAMILLE DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

En 2022, 12 % des familles monoparentales ont changé de logement sur l'année précédente, soit environ 3 500 (contre 9 % des couples avec enfant(s)).

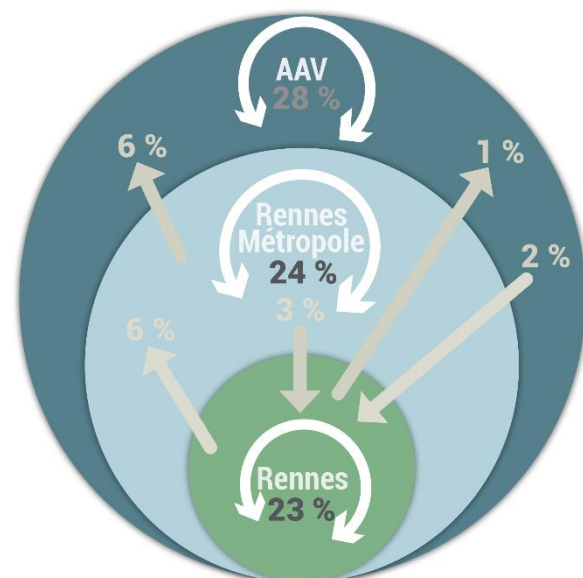
LIEU DE RÉSIDENCE UN AN PLUS TÔT DES MÉNAGES AYANT EMMÉNAGÉ DANS UN NOUVEAU LOGEMENT DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Parmi elles, 42 % ont changé de logement au sein de leur commune (10 points de plus qu'en moyenne pour les couples avec enfant(s)). Pour les familles monoparentales ayant changé de commune, 7 sur 10 habitaient déjà l'aire d'attraction rennaise (contre un peu plus de 6 couples avec enfant(s) sur 10).

MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES DES FAMILLES MONOPARENTALES AU SEIN DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2022



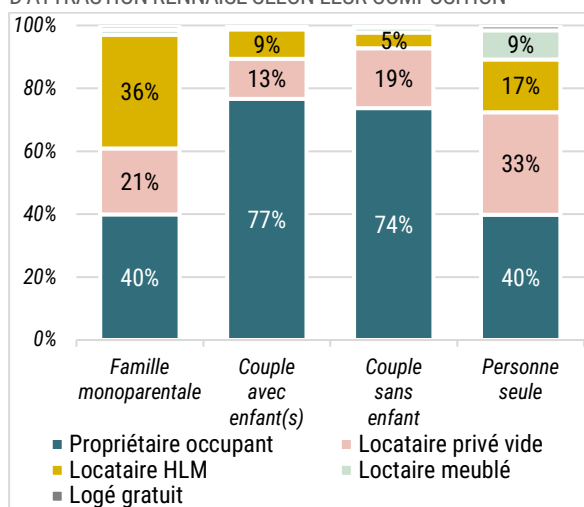
Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Concernant les seules mobilités résidentielles de familles monoparentales au sein de l'aire d'attraction rennaise, 23 % ont eu lieu au sein de la ville de Rennes. C'est 6 points de plus que pour les couples avec enfant(s). A contrario, seuls 7 % sont des migrations vers l'extérieur de la ville-centre, contre 15 % pour les couples avec enfant(s). En fait, les mobilités résidentielles centrifuges (Rennes vers AAV hors Rennes + Rennes Métropole vers AAV hors Rennes Métropole) représentent globalement 13 % des déménagements des familles monoparentales au sein de l'aire d'attraction rennaise (12 points de moins que pour les couples avec enfant(s)). À l'inverse, les mobilités résidentielles centripètes (des couronnes vers Rennes Métropole ou de la périphérie vers Rennes), même si elles sont moins nombreuses que les mobilités centrifuges, sont surreprésentées pour les familles monoparentales : 11 %, contre 7 % pour les couples avec enfant(s).

LE PARC LOCATIF SOCIAL LOGE PRÈS DE 4 FAMILLES MONOPARENTALES SUR 10

40 % des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise sont propriétaires occupants de leur logement. Cette proportion est largement inférieure à celles des couples avec enfant(s). 21 % des familles monoparentales sont locataires du parc privé et 36 % vivent dans un logement locatif social. La part de familles monoparentales vivant en parc HLM est bien plus importante que pour les autres types de ménage.

STATUT D'OCCUPATION DES MÉNAGES EN 2022 DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE SELON LEUR COMPOSITION

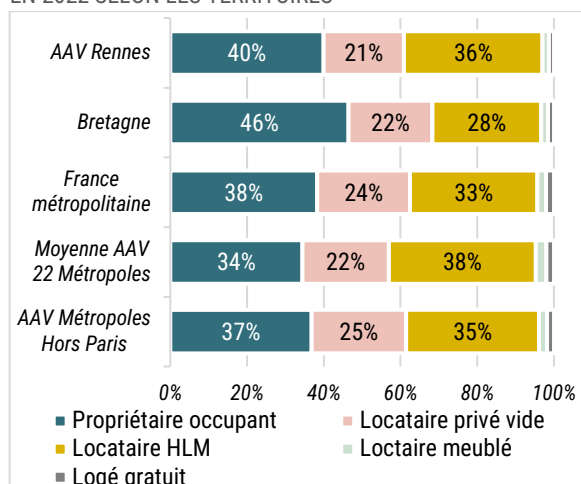


Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

La part de familles monoparentales locataires HLM est plus importante que dans les territoires de comparaison : 36 %, contre 28 % en Bretagne et 33 % en France métropolitaine. Parmi les aires d'attraction des 22 métropoles françaises, seules 6 présentent une part plus importante : Rouen,

Paris, Tours, Lille, Nantes et Lyon. À noter que seuls 13 % de l'ensemble des ménages habitent dans un logement locatif HLM dans l'aire d'attraction rennaise, contre 15 % en France métropolitaine et 18 % en moyenne dans les aires d'attraction des Métropoles (15 % hors celle de Paris).

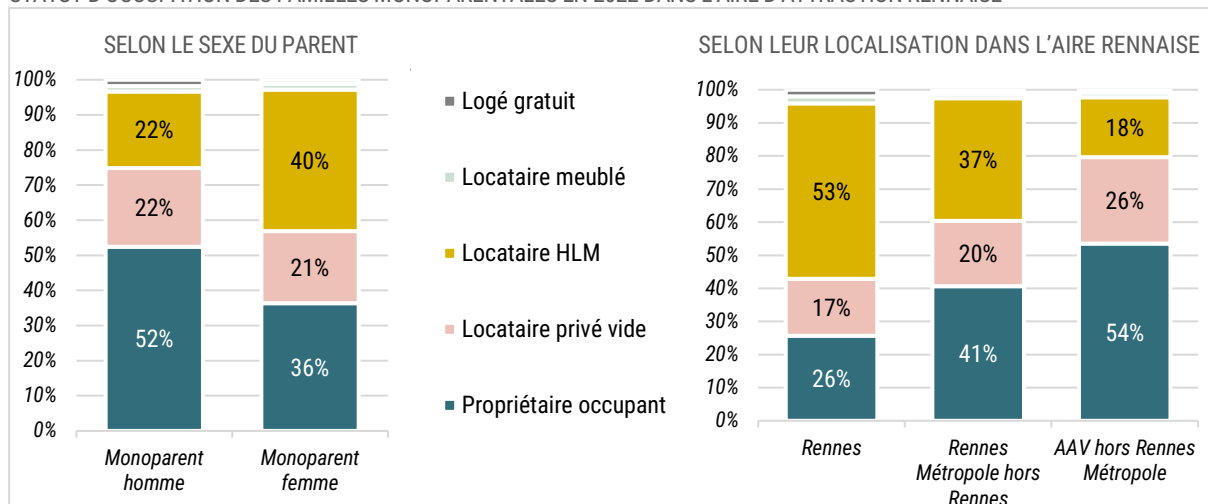
STATUT D'OCCUPATION DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2022 SELON LES TERRITOIRES



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Le parc social est encore plus prisé par les monoparents femmes : 40 % vivent dans un logement HLM, contre 22 % des monoparents hommes, dont plus de la moitié sont propriétaires occupants. En lien avec la structure du parc de logements, le statut d'occupation des familles monoparentales varie aussi selon leur localisation au sein de l'aire d'attraction : dans la ville-centre, 53 % des familles monoparentales sont locataires HLM, contre seulement 18 % hors Rennes Métropole. Dans les couronnes, 54 % des familles monoparentales sont propriétaires de leur logement.

STATUT D'OCCUPATION DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2022 DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE

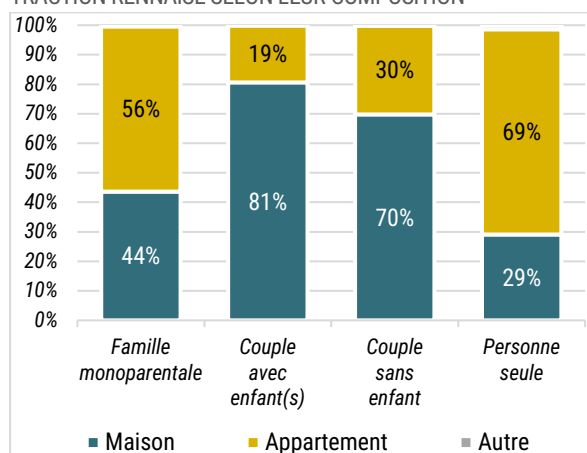


Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

DES MONOPARENTS HOMMES D'AVANTAGE EN MAISON, LES MONOPARENTS FEMMES EN APPARTEMENT

56 % des familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise habitent en appartement, soit une proportion largement supérieure à celle des couples, avec ou sans enfant(s), mais plus faible que pour les personnes seules.

TYPE DE LOGEMENT DES MÉNAGES EN 2022 DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE SELON LEUR COMPOSITION

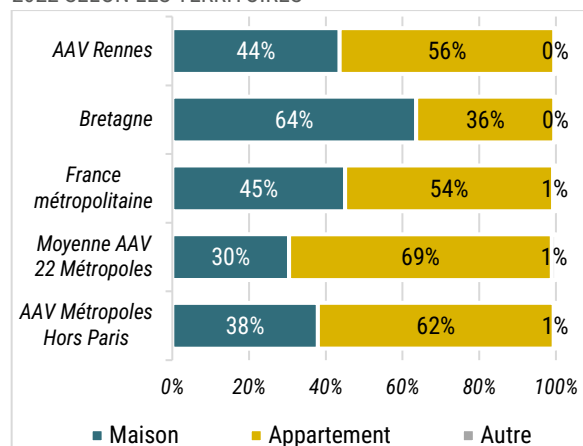


Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

La part de familles monoparentales de l'aire d'attraction rennaise habitant dans le parc collectif est supérieure de 20 points à celle observée dans l'ensemble de la Bretagne, mais relativement similaire à celle de France métropolitaine. Par ailleurs, les familles monoparentales logent plus

souvent en maison dans l'aire d'attraction rennaise qu'en moyenne dans les aires d'attraction des autres métropoles françaises (y compris en isolant Paris).

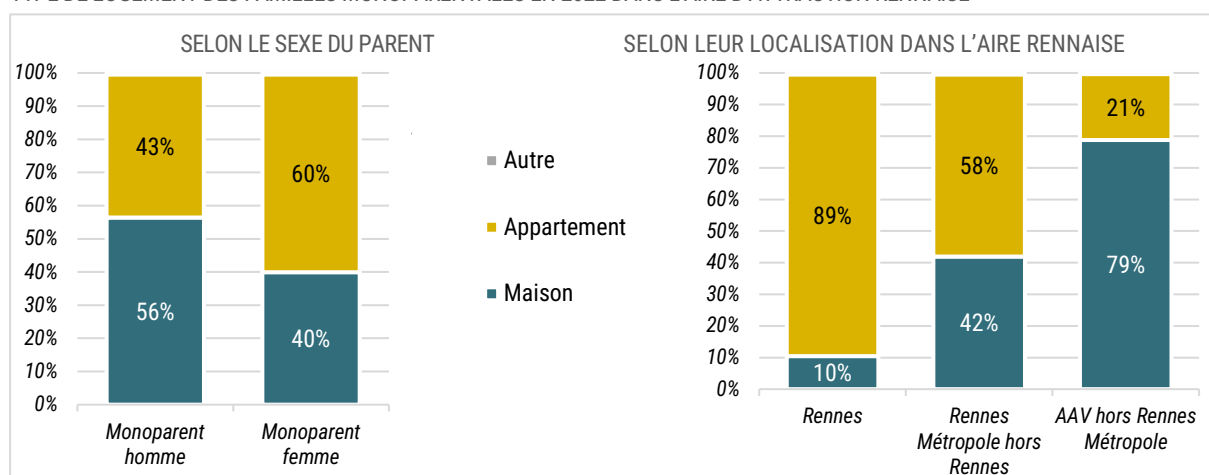
TYPE DE LOGEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2022 SELON LES TERRITOIRES



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

Le parc individuel est encore plus prisé par les monoparents hommes : 56 % vivent dans une maison individuelle, tandis que 60 % des monoparents femmes occupent un appartement. Le type de logement occupé par les familles monoparentales est encore plus dépendant de leur localisation au sein de l'aire d'attraction : 9 familles monoparentales rennaises sur 10 habitent en appartement, contre moins de 6 sur 10 à Rennes Métropole hors Rennes, et 2 sur 10 dans l'aire d'attraction hors Rennes Métropole.

TYPE DE LOGEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2022 DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

UNE DIFFICULTÉ D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ ACCENTUÉE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES ¹⁴

Au vu de la distribution des revenus déclarés des familles monoparentales locataires de l'aire d'attraction rennaise en 2020, leur capacité d'acquisition théorique médiane avait été estimée à 109 000 € (139 300 € pour celles dans le parc privé uniquement), en se basant sur :

- un emprunt avec une durée maximum de 25 ans, un taux d'endettement maximum de 30 %, et un taux d'intérêt de 1,96 % (y compris assurance), qui correspondait à la moyenne, en 2020, des taux effectifs moyens des prêts immobiliers à taux fixe de 20 ans et plus accordés aux particuliers (source Banque de France).
- un apport personnel minimal couvrant les frais de notaires sur le marché de l'occasion, plus, le cas échéant, les commissions d'agence et coûts des travaux immédiats éventuels. À noter que, à la suite de la revente du bien immobilier détenu avec leur ancien(ne) partenaire, on peut supposer qu'un certain nombre de familles monoparentales ont un apport personnel plus conséquent.

Par ailleurs, il avait été retenu les 3 pièces comme la taille minimale de logement nécessaire pour une famille monoparentale.

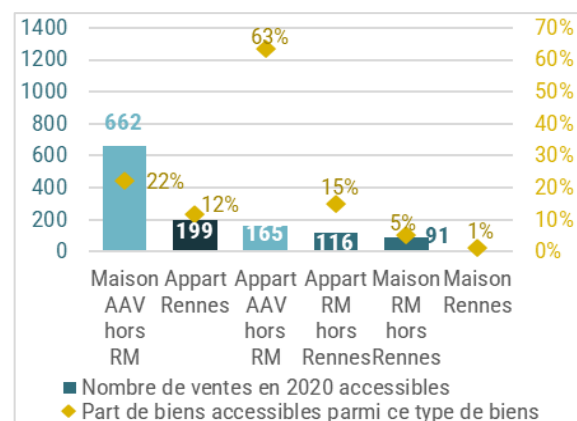
Le prix médian des maisons en 2020 était inaccessible à 90 % des familles monoparentales locataires de l'aire d'attraction rennaise. 80 % n'avaient pas accès non plus à au moins 50 % des appartements d'occasion de 3 pièces ou + et pouvaient donc être considérées comme éloignées du marché immobilier d'occasion du territoire. Parmi les seules familles monoparentales locataires du parc privé, 60 % pouvaient être considérées comme éloignées du marché immobilier. Pour comparaison, cette proportion concernait un peu plus de 10 % des couples sans enfant, 30 % des couples avec enfant(s) et 40 % des personnes seules.

En fait, 12 % des ventes de 3 pièces ou plus effectuées sur le marché de l'occasion de l'aire d'attraction rennaise en 2020, l'avaient été à un prix inférieur à la capacité médiane des familles

monoparentales du territoire locataires du parc privé, soit environ 1 200 logements, dont la majorité était des maisons situées dans l'aire d'attraction hors Rennes Métropole. Pourtant, la moitié des familles monoparentales locataires du parc privé avaient accès financièrement à seulement 22 % des ventes de maisons dans les couronnes. Plus de 60 % des ventes d'appartements d'au moins 3 pièces dans les couronnes avaient été en revanche vendus moins cher que leur capacité d'achat théorique médiane. Mais, ces dernières ne représentaient que 165 logements.

Au sein de Rennes Métropole, seules 315 ventes d'appartements d'au moins 3 pièces étaient accessibles à la moitié des familles monoparentales locataires privés de l'aire d'attraction rennaise (moins de 15 % des ventes de ce type). Enfin, moins de 100 ventes de maisons d'au moins 3 pièces dans Rennes Métropole leur étaient accessibles (la quasi-totalité située hors de Rennes).

VENTES DE LOGEMENTS D'OCCASION D'AU MOINS 3 PIÈCES ACCESSIBLES À 50 % DES FAMILLES MONOPARENTALES LOCATAIRES PRIVÉS DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN 2020



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2020 – DVF 2020/ Traitement Audiar.

Concernant le marché du logement neuf, que ce soit en promotion immobilière libre ou sous forme de terrain avec construction d'une maison individuelle, toutes les ventes en 2020 présentaient un prix supérieur à la capacité d'achat médiane des familles monoparentales locataires privés.

Logiquement, le revenu médian des familles monoparentales locataires privés en 2020 était inférieur au plafond de ressources PTZ (accession maîtrisée de Rennes Métropole), mais également aux

¹⁴ Ce chapitre s'appuie sur la note « Un pouvoir d'achat immobilier des locataires faible et qui se dégrade – aire d'attraction de Rennes », août 2023 – Audiar.

plafonds de ressources pour l'accèsion sociale. Même en Prêt Social Location-Accession, les logements d'au moins 4 pièces présentaient tous un prix supérieur à la capacité d'achat médiane des familles monoparentales ; seules les 3 pièces étaient accessibles financièrement à la moitié des familles monoparentales locataires privés. Par ailleurs,

l'accèsion sociale de Rennes Métropole est réservée aux primo-accédants, ce qui peut être un frein spécifique pour les familles monoparentales : un délai est requis entre la revente du bien précédent détenu avec leur conjoint (leur permettant peut-être d'avoir l'apport nécessaire pour un nouvel achat immobilier) et ce nouvel achat.



Plus de 47 000 familles monoparentales dans l'aire d'attraction rennaise en 2050 ¹⁵

Projections de ménages : Méthodes et hypothèses

Le **scénario central des projections de ménages Omphale de l'Insee** s'appuie sur :

- Le scénario central des projections de population Omphale, qui prolonge les tendances récentes relatives à l'évolution de l'espérance de vie, de la fécondité et du solde migratoire.
- Les hypothèses d'évolution des comportements de cohabitation fournies par le Service des données et études statistiques (SDES) du ministère chargé du logement : les évolutions nationales des modes de cohabitation observées au cours de la dernière décennie par âge et par sexe, y sont prolongées à l'identique de 2018 à 2030, puis, à un rythme moitié moindre jusqu'en 2050.

Afin d'effectuer des **projections de ménages par composition familiale** (qui ne sont pas fournies dans les résultats Omphale de l'Insee), l'Audiar a utilisé le **simulateur mis à disposition par le SDES**, en gardant les mêmes hypothèses que celles du scénario central des projections de ménage Omphale (et, en l'adaptant au vu des données dont nous disposons). Les résultats des simulations sont très proches à horizon 2050 des résultats Omphale.

20 000 FAMILLES MONOPARENTALES SUPPLÉMENTAIRES ENTRE 2020 ET 2050 DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE

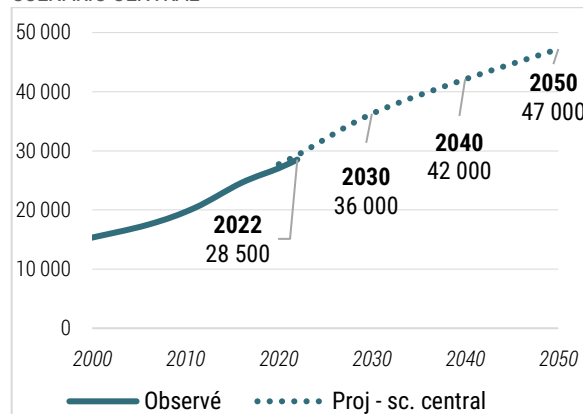
Selon le scénario central des projections de ménages de l'Insee réalisées en 2024, l'aire d'attraction rennaise compterait 110 000 ménages de plus en 2050 qu'en 2020. La hausse du nombre de ménages, de + 33 % en 30 ans, y serait plus importante qu'en moyenne régionale (+ 19 %) ou nationale (+ 13 %). L'aire d'attraction rennaise serait toutefois marquée, comme tous les territoires français, par un fort vieillissement de ces ménages. Tandis que le nombre de ménages dont la personne de référence serait âgée de plus de 75 ans doublerait entre 2020 et 2050, les ménages plus jeunes, dont la personne de référence a moins de 55 ans, verraient leur part reculer sur la période (58 % des ménages en 2050, contre 63 % en 2020).

En lien avec leur âge, mais aussi avec les évolutions des comportements de cohabitation, la composition familiale des ménages va également fortement évoluer dans les décennies à venir.

Ainsi, du fait des séparations toujours plus nombreuses et malgré la baisse de la proportion de « jeunes » ménages, la part des familles

monoparentales continuerait à augmenter : de 7 % des ménages en 2020 à 10 % en 2050, selon le scénario central. En 2050, l'aire d'attraction rennaise compterait 47 000 familles monoparentales, soit 20 000 de plus qu'en 2020 (+ 70 %).

ÉVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES DANS L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE SELON LE SCÉNARIO CENTRAL



Sources : Insee, Omphale 2022, recensements de la population, Traitement Audiar.

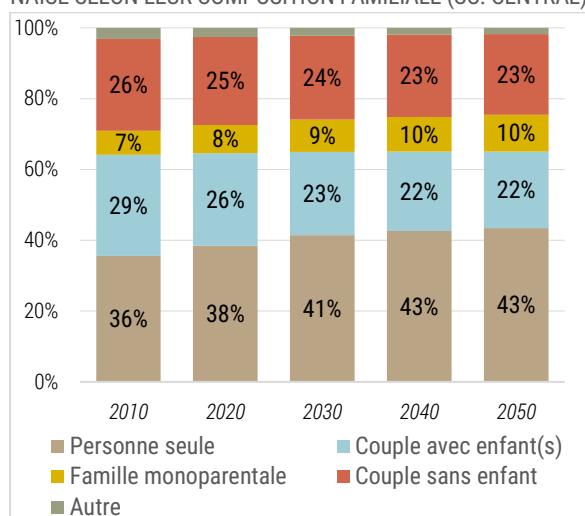
En volume, le nombre de couples avec enfant(s) connaîtrait également une légère hausse (9 000 couples de plus en 2050 qu'en 2020, soit + 10 %). Toutefois, leur proportion parmi les ménages de l'aire d'attraction rennaise continuerait de diminuer jusqu'en 2050, du fait de la diminution de la part des « jeunes » ménages et de la baisse de la

¹⁵ Ce chapitre s'appuie sur la note « 200 000 ménages d'une seule personne dans l'aire d'attraction rennaise en 2050 », septembre 2024 – Audiar.

vie à deux aux âges intermédiaires. En 2050, seuls 22 % des ménages de l'aire d'attraction rennaise seraient des couples avec enfant(s), soit 4 points de moins qu'en 2020.

Ainsi, parmi les ménages avec enfant(s) de l'aire d'attraction rennaise en 2050, près d'un tiers serait une famille monoparentale, contre moins d'un quart en 2020, et moins d'une sur cinq en 2010.

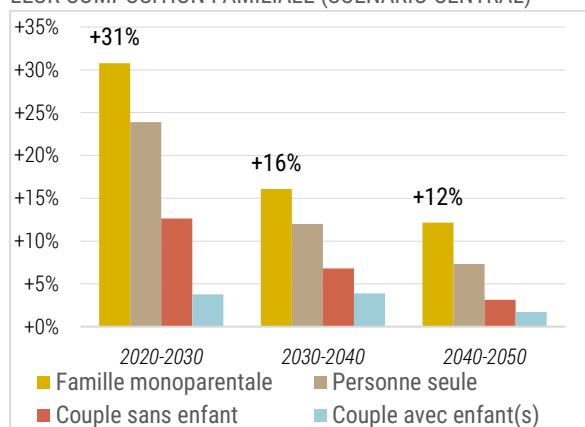
RÉPARTITION DES MÉNAGES DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE SELON LEUR COMPOSITION FAMILIALE (SC. CENTRAL)



Sources : Insee, Omphale 2022, recensements de la population, Traitement Audiar.

Bien qu'elle resterait très forte jusqu'en 2050, la croissance du nombre de familles monoparentales se ralentirait au fil des décennies après 2030, en lien avec la moindre croissance de la population. C'est le cas de tous les types de ménages.

TAUX D'ÉVOLUTION PAR PÉRIODE DÉCENNALE DU NOMBRE DE MÉNAGES DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE SELON LEUR COMPOSITION FAMILIALE (SCÉNARIO CENTRAL)

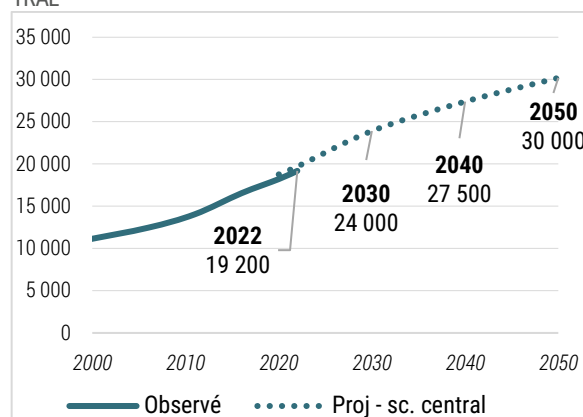


Source : Insee, Omphale 2022, Traitement Audiar.

30 000 FAMILLES MONOPARENTALES EN 2050 À RENNES MÉTROPOLE

Sur le seul territoire de Rennes Métropole, le nombre de familles monoparentales pourrait atteindre 30 000 en 2050, soit une hausse de plus de 11 000 familles monoparentales en 30 ans (+ 60 %).

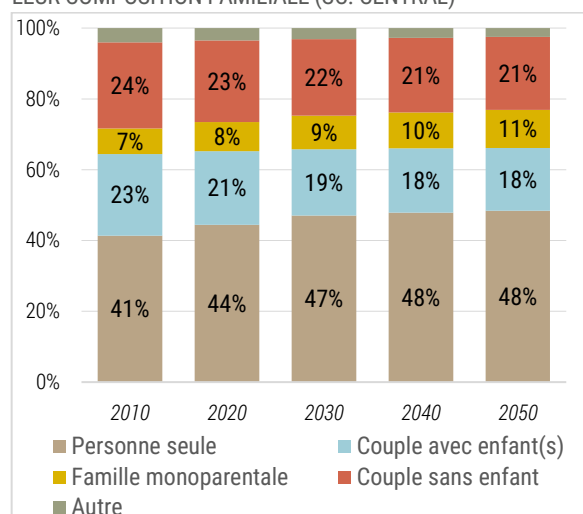
ÉVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES À RENNES MÉTROPOLE SELON LE SCÉNARIO CENTRAL



Sources : Insee, Omphale 2022, recensements de la population, Traitement Audiar.

La part des familles monoparentales parmi les ménages serait alors de 11 % en 2050 et elles représenteraient 38 % des familles avec enfant(s).

RÉPARTITION DES MÉNAGES DE RENNES MÉTROPOLE SELON LEUR COMPOSITION FAMILIALE (SC. CENTRAL)



Sources : Insee, Omphale 2022, recensements de la population, Traitement Audiar.

DES LOGEMENTS SPÉCIFIQUES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES MONOPARENTALES ?

Du fait des difficultés socioéconomiques rencontrées par de nombreuses familles monoparentales, leur parcours résidentiel est souvent contraint et les logements subis. Ainsi, d'après une enquête réalisée en 2024 par l'IFOP¹⁶ auprès de 1 800 familles françaises, « *près d'une famille monoparentale sur deux (48 %) déclare avoir choisi son logement actuel par défaut. À titre de comparaison, cette situation ne concerne qu'un tiers des familles en couple (32 %). On constate ainsi que le logement des parents solos est souvent moins un choix qu'une nécessité. Faute d'alternative satisfaisante, ils s'installent par défaut, parfois dans l'urgence, rarement dans des conditions idéales.* ». Par ailleurs, les familles monoparentales sont moins satisfaites de leur logement que les couples avec enfant(s) « *sur l'ensemble des dimensions testées (calme, sécurité, confort, superficie...), à l'exception de l'accès aux services de proximité.* » Plus d'un quart des familles monoparentales estime que le coût du logement (loyer, remboursement du crédit, charges, etc.) n'est pas adapté aux besoins de la famille. Par ailleurs, environ une famille monoparentale sur cinq estime que la superficie, le confort et le nombre de chambres ne sont pas adaptés.

Ce ressenti est confirmé factuellement par une étude de l'Insee¹⁷ : en France en 2020, 24 % des enfants des familles monoparentales vivaient dans un logement surpeuplé (contre 14 % de l'ensemble des enfants mineurs, 16 % des enfants des familles recomposées et 10 % de ceux des familles « traditionnelles »).

Outre les besoins en logements adaptés des familles monoparentales comptabilisées en tant que telles par la statistique publique, des besoins supplémentaires existent du fait des limites de la catégorie :

- La garde alternée : « *En 2020, en France hors Mayotte, 480 000 enfants mineurs partagent de*

manière égale leur temps entre les deux domiciles de leurs parents séparés. Ils vivent alors en résidence alternée, le plus souvent une semaine sur deux chez chaque parent. Cette pratique est reconnue par la loi depuis 2002. Selon des sources fiscales, la part des enfants alternants a doublé entre 2010 et 2016, pour atteindre 2,7 % des enfants mineurs [Algava, Penant, Yankan, 2019] »¹⁸. À Rennes Métropole, entre 13 % et 16 % des enfants ayant des parents séparés vivent en garde alternée.

- Parents vivant une minorité du temps avec leurs enfants : même si les enfants vivent une majorité de leur temps avec un de leur parent, cela ne signifie pas qu'ils vivent exclusivement avec ce parent. « *En 2011, en France métropolitaine, 330 000 parents, essentiellement des pères (290 000 pères) vivent la majorité de leur temps seuls mais forment une famille monoparentale une petite partie du temps quand leurs enfants les rejoignent* »¹⁹.

Par ailleurs, « *L'adaptation de l'habitat aux recompositions et reconfigurations familiales se répand progressivement. Les logements dont les cloisons sont abattables et modulables se développent et permettent ainsi d'adapter le nombre de pièces au nombre de résidents. Fermer une partie de son salon pour le transformer en chambre pour enfant ? Pourquoi pas. Certains logements sociaux sont également conçus pour accueillir des familles monoparentales.* »²⁰ À Rennes Métropole, 28 % des demandes de logements sociaux fin 2024 et 31 % des attributions de l'année sont à destination de familles monoparentales²¹.

« *L'habitat partagé est aussi en progression. Pour les familles monoparentales, ce mode d'habiter est un moyen de se loger mais aussi une solution pour ne pas être trop isolées socialement.* » En 2021, dans l'aire d'attraction rennaise environ 700 familles monoparentales vivaient au sein d'un ménage complexe, c'est-à-dire habitait avec une autre famille ou avec une ou des personnes isolées.

¹⁶ Étude sur le logement des familles monoparentales, Avril 2025, IFOP-MAE.

¹⁷ Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses, Insee Focus n°249, 2021

¹⁸ En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée, Insee Première n°1841, 2021

¹⁹ Les familles monoparentales, Conditions de vie, vécu et action publique, Un état des savoirs, 2023, CNAF, Marie-Clémence Le Pape et Clémence Helfter

²⁰ Série Modes de vie – Note #5 La famille : lien fort ou lien faible ? Composer avec et anticiper les nouvelles organisations familiales, Audiar, Février 2025

²¹ Source : Imhoweb, RPLS / Traitement Audiar.

Annexes

Définitions des familles monoparentales selon les sources

Comparaisons avec les aires d'attraction des 22 métropoles françaises

Une émergence de la prise en compte de la monoparentalité dans les prestations sociales de la CAF depuis les années 70

Une surestimation de la pauvreté des familles monoparentales à travers les données de la CAF

Définitions des familles monoparentales selon les sources

Définitions au sens du recensement de la population de l'Insee



Une **famille**, au sens de l'Insee, comprend au moins deux personnes avec un lien de parenté par filiation (parent-enfant) ou par alliance (vivant en couple - mariés, pacsés ou en union libre) occupant un même logement : **couple sans enfant, couple avec enfant(s), famille monoparentale** (comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfant(s)). Parmi les couples avec enfant(s), les familles traditionnelles sont celles dont tous les enfants du ménage sont ceux du couple, les familles recomposées, celles dont au moins un enfant est né d'une précédente union. Il s'agit d'une donnée déclarative.



Sont considérés comme **enfants d'une famille**, les enfants (y compris adoptés ou en tutelle) habitant le même logement qu'au moins un de leur parent, quel que soit leur âge, à condition qu'ils n'aient pas eux-mêmes de conjoint ou d'enfant(s) vivant au sein du même logement. En cas de résidence alternée, le logement considéré comme habité par l'enfant est celui du parent avec lequel il réside plus de la moitié du temps, ou, à défaut, celui avec lequel il séjournait la nuit du début du recensement.



Un **ménage** (ensemble des occupants d'une résidence principale) peut être constitué d'aucune famille (ménages d'une seule personne ou de plusieurs personnes sans liens familiaux), d'une famille ou de plusieurs familles. Parmi ces derniers, la famille considérée comme principale est celle contenant la personne de référence du ménage. Un ménage est considéré **complexe** lorsqu'il ne s'agit pas d'une personne vivant seule ou d'une famille seule.

Définitions au sens de la Caisse des Allocations Familiales (CAF)



Les prestations familiales ont pour objet d'apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants. Aussi, **une famille**, au sens de la CAF, est un **foyer allocataire** avec au moins un **enfant à charge** (sans nécessité de lien de filiation). Contrairement à la définition de l'Insee, les couples sans enfant ne sont pas inclus dans le décompte des familles au sens des prestations familiales.



Un **enfant est considéré à charge** de l'allocataire si ce dernier assure financièrement son entretien (nourriture, logement, habillement) de façon réelle et permanente et assume à son égard la responsabilité affective et éducative. Contrairement à la définition de l'Insee, une limite d'âge existe : 20 ans, voire 21 ans pour certaines prestations, sous condition qu'il ne soit pas lui-même bénéficiaire d'une prestation CAF et que sa rémunération ne dépasse pas 55 % du SMIC.



Un **foyer allocataire** est un foyer qui perçoit au moins une prestation de la CAF, au regard de sa situation familiale et/ou monétaire. Aussi, certaines familles n'ayant pas au moins deux enfants de moins de 20 ans à charge (et ne percevant donc pas d'allocations familiales) ne sont pas comptabilisées, si elles ne perçoivent pas une autre allocation (aide au logement, prestation jeune enfant, etc.).

Définitions au sens des revenus localisés sociaux et fiscaux (DGFIP)



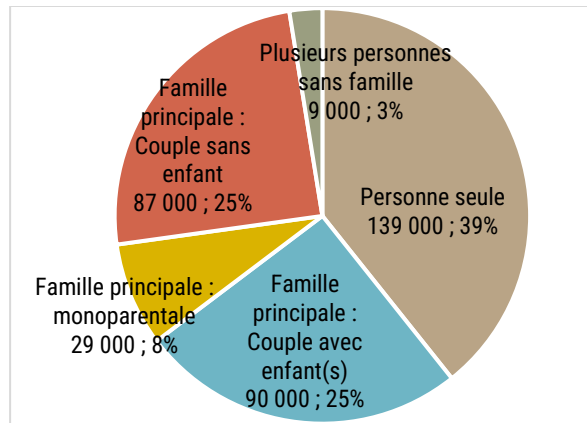
Un **enfant est considéré à charge**, qu'il soit mineur ou majeur, dès lors qu'il est rattaché au foyer fiscal de ses parents, c'est à dire pris en compte pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Les règles fiscales autorisent les parents à rattacher leurs enfants majeurs ou mariés sur leur propre déclaration de revenus s'ils sont âgés de moins de 21 ans quelle que soit leur situation ; ou s'ils sont âgés de moins de 25 ans et poursuivent leurs études ; ou s'ils sont handicapés quel que soit leur âge. Dans le cas d'une garde alternée, les enfants sont considérés à charge pour les deux parents. Dans le cas d'une garde exclusive ou seulement partagée avec l'autre parent qui exerce un droit de visite et d'hébergement, par exemple, les enfants sont considérés à charge du parent qui en a la garde exclusive ou principale (il n'est alors pas considéré à charge chez l'autre parent).



Un **ménage fiscal** est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux (l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus) répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Aussi, Les ménages constitués de personnes qui ne sont pas fiscalement indépendantes (le plus souvent des étudiants) ne sont pas comptés comme ménages fiscaux. Ces personnes sont en fait comptabilisées dans le ménage où elles sont déclarées à charge (ménages de leur(s) parent(s) dans le cas des étudiants). Aussi, dans les territoires étudiants, le nombre de ménages fiscaux est inférieur au nombre de ménages au sens du recensement de la population.

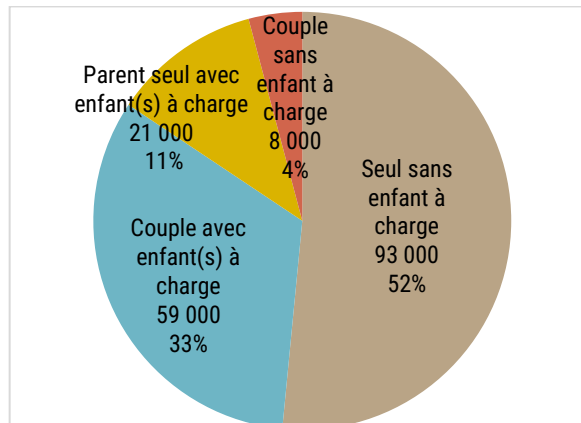
COMPOSITION DES MÉNAGES DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE SELON LES SOURCES

MÉNAGES SELON L'INSEE EN 2022



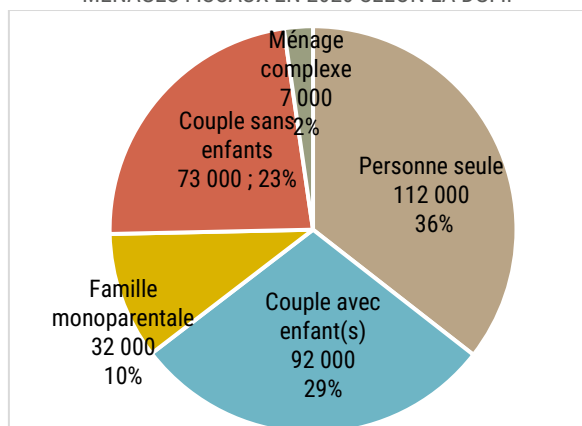
Source : Insee, Recensement population (EC) / Traitement Audiar.

MÉNAGES ALLOCATAIRES DE LA CAF EN 2023



Source : CAF d'Ille-et-Vilaine/ Traitement Audiar.

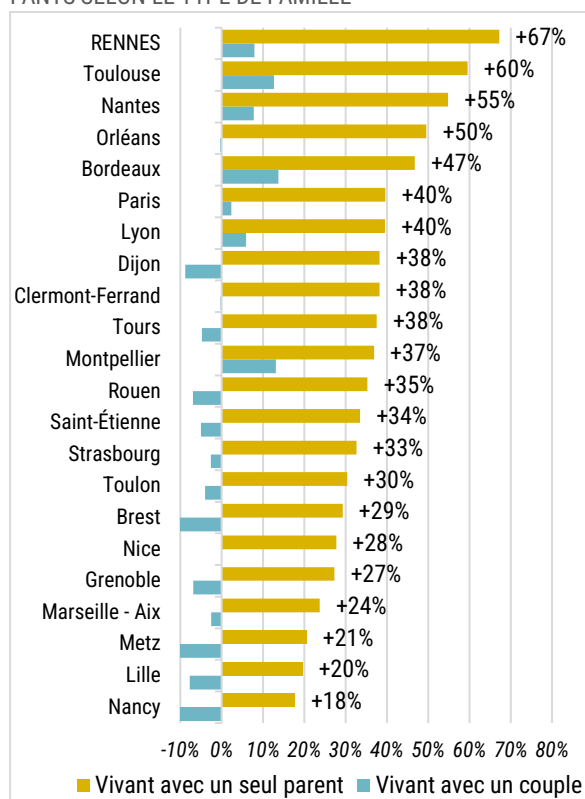
MÉNAGES FISCAUX EN 2020 SELON LA DGFIP



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 / Traitement Audiar.

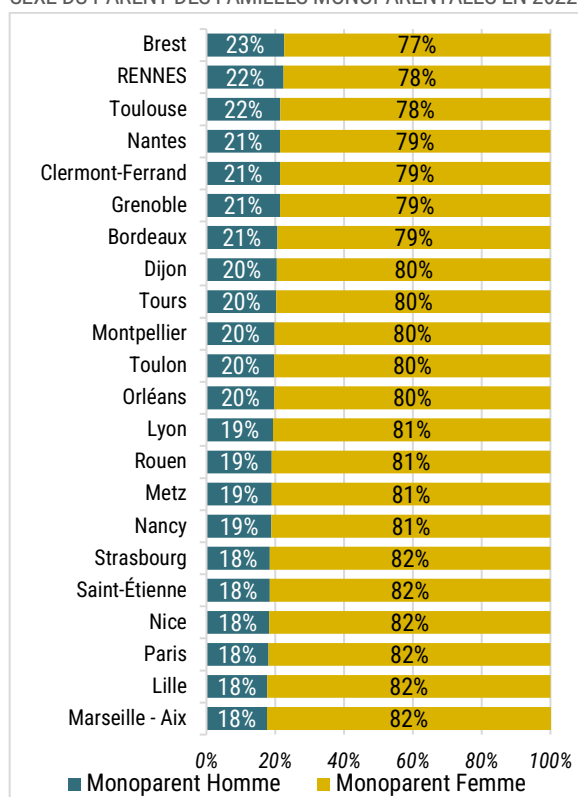
Comparaisons avec les aires d'attraction des métropoles françaises

TAUX D'ÉVOLUTION ENTRE 2006 ET 2022 DU NOMBRE D'ENFANTS SELON LE TYPE DE FAMILLE



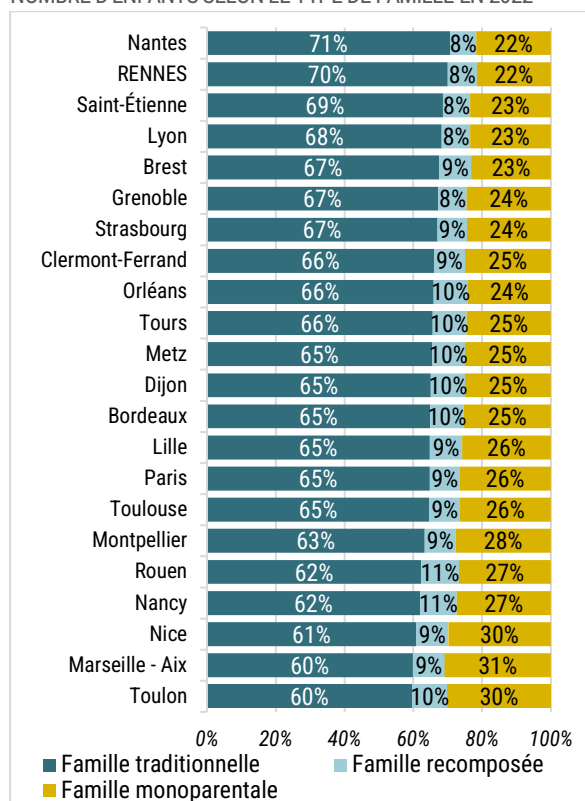
Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

SEXE DU PARENT DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2022



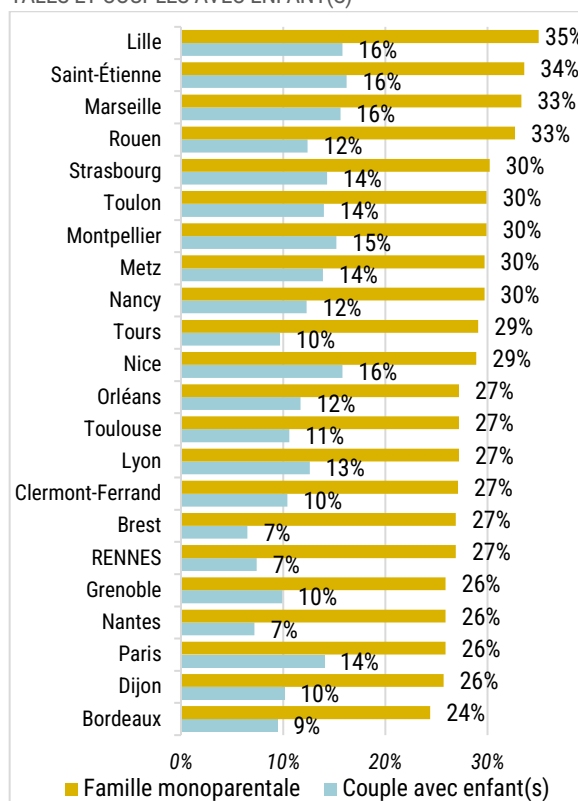
Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

NOMBRE D'ENFANTS SELON LE TYPE DE FAMILLE EN 2022



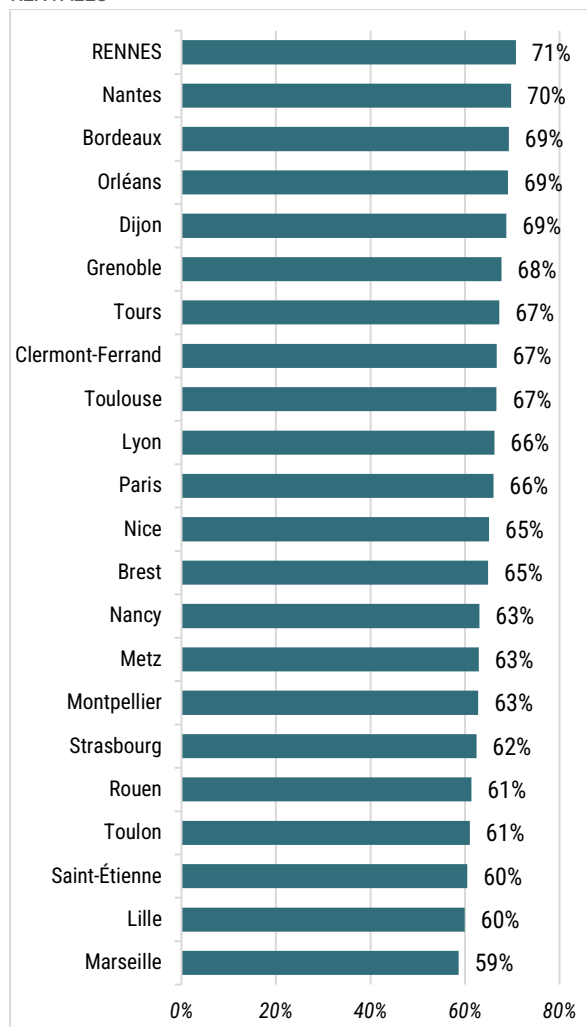
Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

TAUX DE PAUVRETÉ EN 2021 DES FAMILLES MONOPARENTALES ET COUPLES AVEC ENFANT(S)



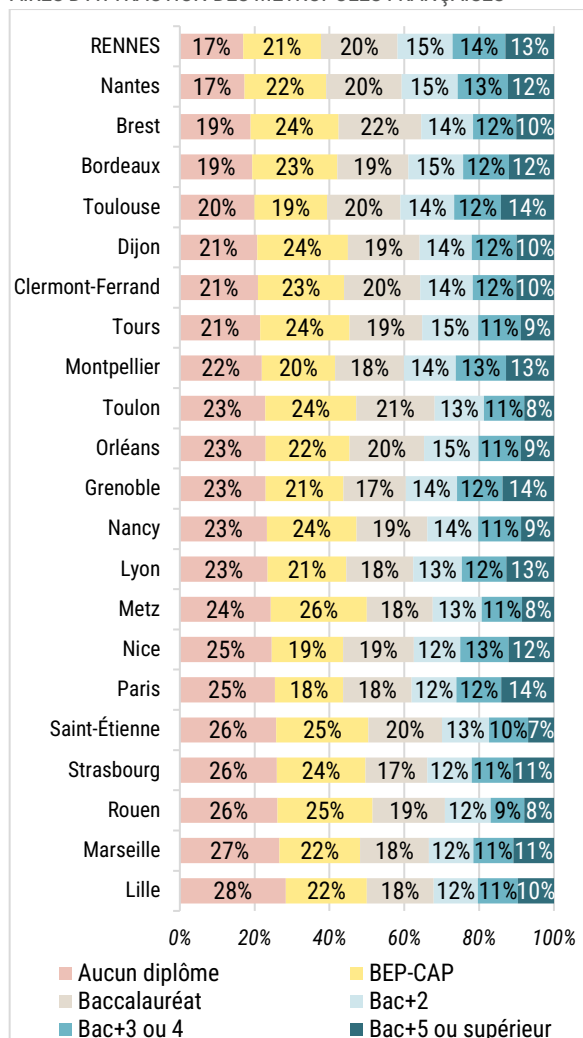
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi / Traitement Audiar.

TAUX D'EMPLOI EN 2022 DU PARENT DES FAMILLES MONOPARENTALES



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.

NIVEAU DE DIPLÔME EN 2022 DES MONOPARENTS SELON LES AIRES D'ATTRACTION DES MÉTROPOLIS FRANÇAISES



Source : Insee, Recensement de la population (EC) / Traitement Audiar.



Une émergence de la prise en compte de la monoparentalité dans les prestations sociales de la CAF depuis les années 70

Avec l'augmentation des familles monoparentales et du fait de leurs difficultés sociales, des dispositifs leur étant dédiés apparaissent dans les années 70 au sein des politiques familiales. Elles vont se structurer progressivement « *autour de trois piliers, encore d'actualité : prestations dédiées aux familles monoparentales, soutien au recouvrement des pensions alimentaires et prise en compte de la monoparentalité par le système sociofiscal* ». ²²

En décembre 2023, parmi les 20 700 familles monoparentales allocataires de la CAF dans l'aire d'attraction rennaise, 15 000 ont perçu une prestation de la thématique **Enfance-Jeunesse**, soit 73 % des familles monoparentales allocataires (82 % des couples avec enfant(s) allocataires perçoivent une prestation de cette thématique). Les familles monoparentales ayant touché ces prestations ont perçu en moyenne 380 € par mois (hors Allocation de Rentrée scolaire), contre 240 € pour les couples avec enfant(s). Sont inclus :

- les Allocations Familiales (AF), automatiquement versées à toutes les familles dès le 2^e enfant (de moins de 20 ans). Leur montant varie selon le nombre d'enfants et le niveau de ressources des foyers. Le montant est majoré quand les enfants grandissent. Il ne tient pas compte de l'éventuelle situation de monoparentalité du parent. En cas d'enfants en garde alternée, les Allocations Familiales peuvent être partagées entre les deux parents.
- Le Complément Familial (CF), attribué sous conditions de ressources aux familles avec au moins trois enfants de 3 à 20 ans. Son montant varie en fonction des ressources. Si cette aide s'adresse aussi bien aux couples avec enfant(s) qu'aux familles monoparentales, le plafond de ressources à ne pas dépasser pour bénéficier de cette aide est plus élevé pour les parents isolés.
- L'Allocation de Soutien Familial (ASF), dédiée aux enfants privés du soutien d'au moins un de leurs deux parents. Elle n'est pas soumise à condition de ressources, ni pour y être éligible, ni pour le montant versé (200 € par enfant en 2025). Elle est donc versée aux familles

monoparentales dont l'autre parent est décédé, n'a pas reconnu l'enfant ou lorsqu'il ne verse aucune pension alimentaire. Elle peut également venir compléter la pension alimentaire, lorsque cette dernière est inférieure au montant de l'ASF. En France, en 2023, un quart des familles monoparentales touchaient l'ASF (280 € en moyenne par mois). Cette allocation a été revalorisée de 50 % fin 2022, ce qui a permis de diminuer le taux de pauvreté des familles monoparentales de 1,5 point, d'après une étude de la CNAF ²³.

- L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), dont le montant dépend des besoins de compensation de l'enfant, mais est majoré pour les parents isolés.

Les prestations spécifiques à la thématique de la **Petite enfance** concernent 15 % des familles monoparentales allocataires en décembre 2023 dans l'aire d'attraction rennaise (3 100). À noter, pour comparaison, que 32 % des allocataires de type couple avec enfant(s) ont perçu une Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE). Cet écart s'explique par la présence plus importante de jeunes enfants de moins de 3 ans dans ces derniers que dans les familles monoparentales. Son montant moyen était de 360 € par mois pour les familles monoparentales et de 390 € pour les couples avec enfant(s). Elle comprend 4 aides, toutes soumises à condition de ressources, et ouvertes aux familles monoparentales comme aux couples avec enfant(s), mais avec des aménagements spécifiques pour les parents isolés. Il s'agit de :

- la prime à la naissance ou à l'adoption, versée en une seule fois au cours du 7^e mois de grossesse ou à l'arrivée dans le foyer de l'enfant adopté. Le plafond à ne pas dépasser pour la percevoir est majoré pour les parents isolés.
- l'allocation de base, perçue jusqu'au mois précédent le 3^e anniversaire de l'enfant (ou pendant 3 ans jusqu'à son 20^e anniversaire maximum en cas d'adoption). Elle n'est attribuée qu'à un seul enfant à la fois par famille sauf en cas de naissances ou d'adoptions multiples. Le

²² Les politiques publiques à destination des familles monoparentales : entre réformes et controverses depuis les années 1970, L'essentiel n°226, 2024, CNAF.

²³ La revalorisation de 50 % de l'allocation de soutien familial fin 2022 a diminué la pauvreté des familles monoparentales, Analyses statistiques n°4, 2025, CNAF, DREES

plafond d'attribution est également majoré pour les familles monoparentales.

- la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PREPARE), en cas de réduction ou cessation de l'activité professionnelle pour élever son ou ses jeunes enfant(s). Son montant tient compte du degré de réduction de l'activité professionnelle. La durée de versement est majorée pour les familles monoparentales.
- le complément de libre choix du mode de garde (CMG). Il permet de financer en partie les dépenses liées à la garde des enfants de moins de 6 ans (assistant maternel, garde à domicile, micro-crèche ou crèche familiale). Son montant dépend du nombre d'enfant(s) à charge, des ressources du foyer et du coût de garde. Cette aide tient compte de la situation de monoparentalité, tant dans les conditions d'attribution (plafond majoré) que dans les montants attribués et la durée de versement.

Les familles monoparentales se distinguent des couples avec enfant(s) avec une part plus forte d'allocataires de prestations **Logement** ou **Minimas sociaux** : respectivement 57 % et 65 % des

familles monoparentales allocataires de l'aire d'attraction rennais fin 2023, contre 11 % et 13 % des couples avec enfant(s) allocataires. La situation de parent isolé n'est pas prise en compte dans les conditions d'attribution et montants des prestations logement. Ces prestations étant toutes soumises à condition de revenus, cet écart s'explique par le niveau de vie souvent plus faible des familles monoparentales. Le montant des aides au logement dépend du lieu de résidence, du montant du loyer, du nombre d'enfant(s) et personnes à charge et des ressources du foyer. Pour les allocataires en percevant, le montant moyen reçu en décembre 2023 était de 270 € pour les familles monoparentales de l'aire d'attraction rennais, contre 240 € pour les couples avec enfant(s). Concernant la prime d'activité et le Revenu de Solidarité Active (RSA), les plafonds et les montants sont en revanche majorés pour les familles monoparentales. Pour les allocataires percevant ces prestations, leur montant moyen atteint 390 € pour les familles monoparentales, contre 310 € pour les couples avec enfant(s).

PRESTATIONS CAF PERÇUES PAR LES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'AIRE D'ATTRACTION RENNAISE EN DÉCEMBRE 2023

				Aménagements des prestations pour les familles monoparentales			
	Nombre de familles monoparentales en percevant	Poids parmi les familles monoparentales allocataires	Montant moyen	Prestation dédiée	Majoration des plafonds	Majoration des montants	Majoration de la durée de versement
Enfance -jeunesse							
Allocations familiales	15 000	73 %	380 €				
Complément familial					X		
Allocation de soutien familial				X			
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé						X	
Petite enfance							
Prime à la naissance ou à l'adoption	3 100	15 %	360 €		X		
Allocation de base					X		
Prestation partagée d'éducation de l'enfant							X
Complément libre-choix mode de garde					X	X	X
Logement *	11 700	57 %	270 €				
Minimas sociaux **	13 500	65 %	390 €		X	X	

* Aide Personnalisée au Logement (APL), Allocation de Logement Familial (ALF) ou Allocation de Logement Social (ALS).

** Revenu de Solidarité Active (RSA) ou prime d'activité.

Source : CAF / Traitement Audiar.

Une surestimation de la pauvreté des familles monoparentales à travers les données de la CAF

En 2023, à Rennes Métropole, plus de 8 000 familles monoparentales vivaient sous le seuil de bas revenus²⁴, selon la Caisse d'Allocations Familiales, soit 56 % des familles monoparentales allocataires de la CAF. Cette proportion était relativement similaire en 2021. Or, la même année, d'après les données de l'Insee, le taux de pauvreté des familles monoparentales est de 30 %.

Un différentiel existe également pour les couples avec enfant(s), mais l'écart est moins important : à Rennes Métropole, 10 % des couples avec enfant(s) se situent sous le seuil de pauvreté en 2021 d'après l'Insee, tandis que 16 % des couples avec enfant(s) allocataires de la CAF se situent sous le seuil de bas revenus (environ 5 200).

Ces écarts s'expliquent par deux raisons :

- Tous les couples avec enfants et familles monoparentales ne sont pas allocataires de la Caisse

d'Allocations Familiales : celles n'ayant qu'un enfant peuvent ne percevoir aucune prestation, selon leur niveau de revenus. Aussi, les familles les plus aisées ne sont pas prises en compte, ce qui gonfle les taux de la CAF.

- Le nombre d'unités de consommation prises en compte pour les familles monoparentales dans le calcul de leur niveau de vie par la CAF est plus élevé que dans celui calculé par l'Insee. Ainsi, non seulement le taux de familles monoparentales sous le seuil de bas revenus est surestimé, mais leur nombre est également plus élevé dans les données de la CAF que dans celles de l'Insee. En revanche, la part de couples avec enfant(s) sous le seuil de bas revenus est surestimée par les données de la CAF, mais leur nombre est relativement similaire entre ces deux sources.



²⁴ Le seuil de bas revenus est le niveau de revenus bruts mensuels (avant impôts) égal à 60% de la médiane des revenus par unité de consommation. En 2023, il est de 1 253€. Ce seuil est calculé sur une population spécifique dite population de référence, qui exclut les étudiants et les allocataires de 65 ans et

plus. Il est calculé par unité de consommation, en utilisant la même échelle de base que l'Insee, mais en ajoutant 0,2 supplémentaire pour les familles monoparentales (pour se rapprocher de l'échelle d'équivalence d'Oxford).

POUR EN SAVOIR +

Les familles monoparentales, Conditions de vie, vécu et action publique, Un état des savoirs, 2023, CNAF, Marie-Clémence Le Pape et Clémence Helfter.

Les politiques publiques à destination des familles monoparentales : entre réformes et controverses depuis les années 1970, L'essentiel n°226, 2024, CNAF.

La revalorisation de 50 % de l'allocation de soutien familial fin 2022 a diminué la pauvreté des familles monoparentales, Analyses statistiques n°4, 2025, CNAF, DREES, Matthieu Dubois, Gwénaëlle Dumont, Lauriane Ramuzat

La Bretagne, une des régions où les enfants grandissent le plus souvent en famille traditionnelle, en particulier dans les territoires périurbains, Insee Flash Bretagne, Simon Bertin, Soazig Jolivet, janvier 2025.

En 2023, trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents, Insee Première n°2032, Pierre Pora, janvier 2025.

En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée, Insee Première n°1841, Kilian Bloch, mars 2021.

La prise en compte de la monoparentalité dans les prestations familiales, Les Comptes de la Sécurité Sociale, Rapport juin 2020, p.108-113.

PHOTOGRAPHIES

© Adobe Stock



RÉDACTION

Audrey NAULIN

DIRECTION DE LA PUBLICATION

Alain BÉNESTEAU

CONTACT

Agence d'urbanisme de Rennes

3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz

CS 40716 – 35207 RENNES Cedex 2

02 99 01 86 40 – www.audiar.org

communication@audiar.org



*Suivez toute l'actualité de l'agence en
vous abonnant à la Lettre d'information !*